

Secrétariat à la condition féminine

**ÉTUDE DES CRÉDITS  
2019-2020**

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS  
PARTICULIERS DU TROISIÈME  
GROUPE D'OPPOSITION**



**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS  
DU TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION**

**MINISTRE RESPONSABLE DE LA CONDITION FÉMININE**

---

**Secrétariat à la condition féminine (SCF)**

1. Pour chaque direction du ministère et organisme relevant du ministère, indiquer le nombre et le pourcentage d'employés occasionnels en 2018-2019 et pour les cinq dernières années, ainsi que le nombre et le pourcentage d'entre eux qui ont obtenu un poste permanent.
2. Nombre de postes vacants abolis au cours de la dernière année, par région et par établissement.
3. Nombre de postes vacants ou de congés non comblés au cours de la dernière année, par région.
4. Liste de l'effectif en poste au Secrétariat à la condition féminine pour les trois dernières années, ainsi que les prévisions des besoins pour 2019-2020.

**Formations, conférences, technologies de l'information et autres**

5. Liste des formations, conférences, ateliers, missions ou journées d'activités (incluant hors Québec) auxquels ont participé les employés du ministère et membres relevant du cabinet du ministre. Indiquer :
  - a. le lieu et la date;
  - b. le coût;
  - c. le nombre de participants;
  - d. le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.
6. Liste de tous les événements organisés par le SCF en 2018-2019 et le budget alloué pour la tenue de chacun d'eux.

**Données sur la place des femmes dans les lieux décisionnels**

7. Nombre total de juges, au 31 mars 2019, pour chaque cour de juridiction québécoise. Pour chacune des cours, distinguer les juridictions de la région ainsi que le sexe des juges. Indiquer les mesures prises en 2018-2019 pour tendre vers la parité pour les cours avec une sous-représentation féminine.
8. Tableau détaillé et à jour du nombre de femmes occupant des postes décisionnels dans les commissions scolaires et les conseils municipaux.
9. Tableau détaillé et à jour du nombre de femmes dans chacun des conseils d'administration des sociétés d'État, au sens de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.
10. Tableau détaillé et à jour du nombre de femmes dans chacun des conseils d'administration des ordres professionnels. Indiquer les mesures prises en 2018-2019 pour tendre vers la parité pour les ordres avec une sous-représentation féminine.
11. Tableau détaillé et à jour du nombre de femmes dans chacun des conseils d'administration des universités. Indiquer les mesures prises en 2018-2019 pour tendre vers la parité pour les universités avec une sous-représentation féminine.
12. Tableau détaillé et à jour du nombre de femmes dans chacun des conseils d'administration des CISSS, CIUSSS et des autres établissements de santé non fusionnés. Indiquer les mesures prises en 2018-2019 pour tendre vers la parité pour les établissements avec une sous-représentation féminine.
13. Nombre de femmes occupant un poste de sous-ministre, de sous-ministre associée, de sous-ministre adjointe ou de dirigeante d'organisme en date du 31 mars 2019. Indiquer

les mesures prises en 2018-2019 pour tendre vers la parité pour les ministères et organismes avec une sous-représentation féminine.

### **Comités interministériels**

14. Liste de tous les comités interministériels, comités conjoints, comités-conseils, comités consultatifs, comités de vigilance, et de ceux impliquant d'autres partenaires, auxquels ont participé le ministère et ses organismes en 2017-2018 et en 2018-2019. Ventiler par sous-ministériat et par organisme et indiquer, pour chacun :
  - a. le(s) mandat(s);
  - b. la liste des membres (incluant les membres externes, observateurs ou provisoires);
  - c. les rencontres tenues en 2018-2019;
  - d. les résultats détaillés des rencontres tenues en 2018-2019;
  - e. les rencontres prévues en 2019-2020 avec l'objet et l'échéancier.

### **Plan d'action gouvernemental en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015**

15. Fournir la liste des projets mis en œuvre entre la production du bilan, en novembre 2015, et le 31 mars 2019. Fournir également les projets prévus pour 2019-2020.
16. État de situation, au 31 mars 2019, du nombre de personnes ayant suivi une formation en ligne sur les ADS (incluant les formations régionales), dans le cadre de la poursuite de l'offre de services de sensibilisation et de formation auprès des hautes autorités, des gestionnaires et du personnel professionnel dans les ministères et les organismes gouvernementaux, les CRÉ et les Villes.
17. État de situation, au 31 mars 2019, de la liste des ministères et organismes ayant systématisé l'intégration des ADS dans leurs processus. Préciser également pour chaque ministère et organisme la nature des mécanismes internes institués, les sommes et les ETC dédiés en 2019-2020.
18. État de situation, au 31 mars 2019, du nombre de formateurs et de formatrices soutenu par le SCF. Préciser les sommes et les ETC dédiés en 2019-2020. Préciser ce qu'il est advenu des formateurs et formatrices soutenus dans le cadre des ententes régionales.
19. État de situation, au 31 mars 2019, des instances en place pour maintenir et consolider les ADS. Préciser le nombre de rencontres tenues en 2019-2020 par le comité directeur et le comité interministériel en ADS.
20. État de situation, au 31 mars 2019, quant au développement d'une approche promotionnelle auprès des ministères et organismes, des villes et des instances régionales et locales. Préciser notamment les sommes et les ETC dédiés en 2018-2019.
21. État de situation, au 31 mars 2019, de l'organisation d'un forum sur les ADS.

### **Plan d'action gouvernemental 2018-2021 en matière de violence conjugale**

22. Bilan détaillé des mesures mises en place et des dépenses engagées en 2018-2019 dans la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale, ainsi que les prévisions pour 2019-2020.
23. Indiquer le nombre de rencontres que le Comité interministériel de sous-ministres associés et de sous-ministres adjoints en matière de violences sexuelles et ses sous-comités ont dédié, en tout ou en partie, à l'élaboration des prochaines actions gouvernementales en matière de violence conjugale en 2019-2020.
24. Indiquer le financement récurrent à la mission accordé aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale pour l'année 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020.
25. Fournir la ventilation de l'utilisation des 69,7 M\$ annoncés dans le budget 2018-2019 pour contrer la violence conjugale. Ventiler par catégorie (Consolider et accroître la capacité d'accueil des maisons d'hébergement pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale, Améliorer le traitement judiciaire des dossiers en matière de violence conjugale), par région, par année. Nommer les organismes financés par région.

26. Indiquer les mesures et les sommes engagées en 2018-2019 par le SCF pour les femmes immigrantes victimes de violence conjugale, par région, ainsi que les prévisions pour l'année 2019-2020.

### **Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021**

27. Plan d'action 2008-2013 en matière d'agression sexuelle : indiquer les mesures prises en 2018-2019 relatives au prolongement du plan d'action et les sommes qui lui ont été dédiées.
28. Indiquer les mesures et les sommes engagées en 2018-2019 par le SCF pour prévenir et contrer les violences sexuelles dans les milieux autochtones.
29. Indiquer les mesures et les sommes engagées en 2018-2019 par les autres ministères partenaires de la Stratégie 2016-2021 pour prévenir et contrer les violences sexuelles dans les milieux autochtones.
30. Préciser le nombre de rencontres tenues par le sous-comité « volet autochtone » en 2018-2019 pour élaborer une stratégie spécifique d'intervention pour prévenir et contrer les violences sexuelles dans les milieux autochtones.
31. Préciser si un bilan des consultations particulières menées auprès des organisations autochtones en 2018-2019 en matière d'agression sexuelle et d'exploitation sexuelle a été produit par le SCF.
32. Indiquer, pour chacune des 91 actions de la Stratégie 2016-2021, les sommes qui leur sont dédiées, ventilées annuellement. Distinguer les nouvelles actions des actions reconduites ou récurrentes.
33. Ventilation détaillée des sommes accordées par le SCF en 2018-2019 pour des mesures servant à soutenir les femmes et les enfants victimes de violence, incluant les groupes.
34. Indiquer quelles actions de la Stratégie 2016-2021 ont déjà été entamées, et les sommes qui ont été utilisées à cet effet.
35. Préciser la structure de suivi de la Stratégie 2016-2021 pour s'assurer de l'état de situation de sa mise en œuvre ou les résultats et le suivi de son évaluation. Fournir l'organigramme et la liste des membres de tous les mécanismes d'évaluation et de suivi.
36. Préciser, au 31 mars 2019, si le comité des sous-ministres coprésidé par le SCF et le ministère de la Justice remplit toujours son rôle de s'assurer de la mise en œuvre des engagements gouvernementaux en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle.
37. Préciser quelle part occupent les rencontres bilatérales parmi toutes les rencontres tenues en 2018-2019 au sein du Comité interministériel de sous-ministres associés et de sous-ministres adjoints en matière de violences sexuelles et des sous-comités.
38. Préciser de qui relève, au 31 mars 2019, le comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale. Préciser également si le ministère de la Sécurité publique demeure coresponsable, avec le SCF, du volet « exploitation sexuelle ».
39. Indiquer le suivi donné à chacune des recommandations de l'avis du Conseil du statut de la femme sur la prostitution, les sommes cumulées et les ETC associés à chaque mesure prise depuis la publication de l'avis.
40. Préciser les actions menées par le SCF en date du 31 mars 2019 pour que soit supprimée la promotion de services sexuels dans les petites annonces des journaux, les médias électroniques, Internet et dans l'espace public (panneaux publicitaires ou autres), tel que l'a recommandé le Conseil du statut de la femme dans son avis de 2012.

41. Préciser les sommes dégagées en 2018-2019 pour aider les personnes prostituées à quitter ce milieu. Ventiler selon les mesures potentielles suivantes :
  - a. maisons d'hébergement pour elles;
  - b. services de désintoxication;
  - c. aide psychologique adaptée;
  - d. aide sur le plan de la formation professionnelle et de la réinsertion sociale et économique;
  - e. aide juridique afin d'obtenir un pardon pour les condamnations liées à la communication à des fins de prostitution;
  - f. autres.
42. Indiquer les intentions du SCF concernant la réalisation d'une vaste campagne d'information auprès de la population en général et des clients en particulier afin de décourager l'achat de services sexuels et de montrer les préjudices qui découlent de la prostitution, tel que l'a recommandé le Conseil du statut de la femme dans son avis de 2012.
43. Indiquer quelles mesures seront déployées dans le cadre de la Stratégie 2016-2021 concernant la responsabilité des municipalités en matière d'exploitation sexuelle. Indiquer les sommes investies en 2018-2019 et celles prévues en 2019-2020.
44. Indiquer si le SCF prévoit, en 2019-2020, le déploiement de mesures ciblant les agresseurs potentiels dans les interventions destinées aux enfants et aux adolescents, et non seulement celui de mesures s'adressant aux victimes potentielles (recommandation du Conseil du statut de la femme dans son mémoire sur le rapport sur la mise en œuvre du plan d'action 2008-2013 en matière d'agression sexuelle).
45. Fournir l'état d'avancement des travaux pour déposer un plan de mesures et un cadre financier pour la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2016-2021.
46. Fournir la ventilation de l'utilisation de l'investissement additionnel de 25M\$ annoncé le 14 décembre 2018 dans le cadre du Forum sur les agressions et le harcèlement sexuel. Ventiler par catégorie (Soutenir les activités de prévention des agressions sexuelles, Favoriser la réception des dévoilements et des dénonciations d'agressions sexuelles et Bonifier l'aide et l'accompagnement des victimes, notamment dans le cadre du processus judiciaire) et par année.

### **Rapports égalitaires à l'école**

47. Indiquer les actions concrètes implantées à la suite des travaux des trois comités suivants en 2018-2019, et celles prévues en 2019-2020 :
  - a. Comité consultatif pour la promotion de rapports égalitaires en milieu scolaire;
  - b. Comité interministériel sur la promotion des rapports égalitaires;
  - c. Comité consultatif sur l'éducation à la sexualité.
48. Indiquer les suites données à l'avis du Conseil du statut de la femme sur l'égalité entre les sexes en milieu scolaire. Indiquer quelles suites ont été données en 2018-2019 aux recommandations de l'avis qui touche au SCF. Indiquer si des sommes et des ETC ont été dédiés à cette fin.
49. Indiquer si le SCF a été consulté pour l'élaboration du projet pilote d'éducation à la sexualité. Indiquer si le SCF est impliqué dans l'évaluation de la mesure depuis son instauration. Indiquer les ETC dédiés au suivi.

### **Emploi**

50. Indiquer si le Comité interministériel pour la révision du salaire minimum a effectué une analyse différenciée selon les sexes pour décider de l'évolution du salaire minimum. Indiquer si le SCF a suggéré aux autres ministères et organismes impliqués dans le comité de produire une ADS. Indiquer également, le cas échéant, les sommes et les ETC dédiés pour la production de cette ADS.

51. Bilan des actions entreprises auprès des femmes dans la construction pour l'année 2018-2019, ainsi que les actions prévues pour 2019-2020. Indiquer les montants consacrés par le SCF.

### **Femmes autochtones et immigrantes**

52. Bilan des actions entreprises auprès des femmes autochtones en 2018-2019, ainsi que les actions prévues pour 2019-2020.
53. Bilan des actions entreprises auprès des femmes immigrantes pour 2018-2019 et la date de réalisation. Fournir les prévisions pour 2019-2020.
54. *Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée* : bilan détaillé des actions entreprises et des sommes engagées en 2018-2019, ainsi que les prévisions pour 2019-2020.

### **Ententes de partenariat**

55. Fournir les sommes allouées en 2018-2019 et celles prévues en 2019-2020 pour le soutien à la mission des 16 groupes spécialisés en matière d'employabilité féminine. Ventiler par organisme. Indiquer le nombre de rencontres tenues avec les groupes par le SCF, en 2018-2019.
56. Tables des partenaires influents : bilan détaillé, par catégorie d'action, des travaux effectués, des mesures mises en place et des dépenses engagées en 2018-2019, ainsi que les prévisions pour 2019-2020. Liste de l'effectif lié à ce projet, incluant le mandat et la rémunération.
57. Projets financés dans le cadre du programme de soutien financier « Initiative de partenariat – Égalité entre les femmes et les hommes » (incluant les ententes administratives en égalité) du SCF en 2018-2019. Pour chacun, indiquer, par région :
- la liste des demandes soumises et retenues et leur descriptif sommaire;
  - la liste des demandes soumises non retenues, leur descriptif sommaire et les motifs de rejet;
  - les critères de sélection et les sommes octroyées.
58. Appel de projets nationaux, locaux et régionaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes lancé en 2018-2019 par le SCF, dans le cadre du programme de soutien financier « Initiative de partenariat – Égalité entre les femmes et les hommes » : fournir la liste des projets financés. Ventiler par projet déposé en fournissant :
- le nom de l'organisation ayant déposé un projet;
  - la nature de l'organisation, par exemple : MRC, municipalités, organisations parapubliques des domaines de l'éducation, de la santé, des services sociaux ou du développement régional et local / organismes à but non lucratif, milieux autochtones;
  - si oui ou non le projet a été déposé en format « partenariat »;
  - le montant soumissionné pour le projet;
  - le résumé du projet proposé;
  - le cas échéant, les étapes d'analyse franchies pour le projet;
  - le cas échéant, les motifs sommaires de rejet pour le projet.

Fournir la liste des projets n'ayant pas été retenus dans le cadre de ces appels de-projets.

59. Projets financés dans le cadre du Programme de soutien financier à des initiatives en matière d'égalité entre les femmes et les hommes du SCF en 2018-2019. Pour chacun, indiquer, par région :
- la liste des demandes soumises et retenues et leur descriptif sommaire;
  - la liste des demandes soumises non retenues, leur descriptif sommaire et les motifs de rejet;
  - les critères de sélection et les sommes octroyées.
60. Détail des travaux engagés et à venir concernant le statut légal des conjoints de fait.

61. Détail des travaux engagés et à venir concernant la gestation pour autrui.

**Conseil du statut de la femme (CSF)**

62. Concernant le bureau de la présidence du CSF :

- a. nombre de rencontres, de repas ou de réunions, et les frais afférents;
- b. liste des personnes rencontrées, en précisant le but de la rencontre;
- c. frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation; ventilés pour chacun des événements ou déplacements;
- d. liste des participations à des colloques ou à des congrès et liste des participants, incluant les coûts afférents.

63. Nombre de rencontres tenues entre la présidente du CSF et la ministre responsable de la Condition féminine en 2018-2019.

64. Détailler la différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles du budget du Conseil du statut de la femme prévu pour l'année 2018-2019.

65. Liste de l'effectif du CSF, ventilé par région, pour les trois dernières années. Fournir les prévisions pour 2019-2020.

66. Organigramme du CSF en date du 31 mars 2019.

67. Liste de tous les mandats confiés au CSF pour 2018-2019.

68. Fournir, pour 2018-2019, la liste des documents produits suivants :

- a. avis;
- b. mémoires;
- c. études;
- d. communications publiques;
- e. statistiques.

69. Liste de tous les comités auxquels siège le CSF en 2018-2019.

70. Liste des tous les comités auxquels ne siège plus le CSF en raison de la fermeture des bureaux régionaux.

71. Liste des ateliers, formations, conférences ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du CSF. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants, le nom de la formation et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.

P. 1 POUR CHAQUE DIRECTION DU MINISTÈRE ET ORGANISME RELEVANT DU MINISTÈRE, INDIQUER LE NOMBRE ET LE POURCENTAGE D'EMPLOYÉS OCCASIONNELS EN 2018-2019 ET POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES, AINSI QUE LE NOMBRE ET LE POURCENTAGE D'ENTRE EUX QUI ONT OBTENU UN POSTE PERMANENT.

**2018-2019 (en date du 28 février 2019)**

<b>Secteur</b>	<b>SCF</b>
Tous les statuts	28
Régulier	24
Occasionnel	4
Pourcentage (%) d'employés occasionnels	14
Nombre d'employés devenus permanents	3
Pourcentage (%) d'employés devenus permanents	43



P. 2 NOMBRE DE POSTES VACANTS ABOLIS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE, PAR RÉGION ET PAR ÉTABLISSEMENT.

---

Concernant le Secrétariat à la condition féminine, aucun poste vacant n'a été aboli au cours de la dernière année.



P. 3 NOMBRE DE POSTES VACANTS OU DE CONGÉS NON COMBLÉS AU COURS DE LA DERNIÈRES ANNÉE, PAR RÉGION.

---

Au 28 février 2019 : il y a 3 postes vacants au Secrétariat à la Condition féminine.



P. 4 LISTE DE L'EFFECTIF EN POSTE AU SÉCRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES, AINSI QUE LES PRÉVISIONS DES BESOINS POUR 2019-2020

---

Veillez vous référer à la question 15 des renseignements généraux.



- P. 5 LISTE DES FORMATIONS, CONFÉRENCES, ATELIERS, MISSIONS OU JOURNÉES D'ACTIVITÉS (INCLUANT HORS-QUÉBEC) AUXQUELS ONT PARTICIPÉ LES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE ET MEMBRES RELEVANT DU CABINET DE LA MINISTRE. INDIQUER :
- A. LE LIEU ET LA DATE;
  - B. LE COÛT;
  - C. LE NOMBRE DE PARTICIPANTS;
  - D. LE NOM DE LA PERSONNE OU DE L'ENTREPRISE QUI A OFFERT L'ACTIVITÉ.
- 

Veillez vous référer à l'annexe 1.



<b>Date</b>	<b>Nom du fournisseur</b>	<b>Nom de la formation</b>	<b>Nombre de participants</b>	<b>Lieu</b>	<b>Coût</b>
2018-05-31	Forum des jeunes de la fonction publique québécoise	Le citoyen, au coeur de la Stratégie de communication numérique du Gouvernement du Québec	1	Québec	<b>25 \$</b>
2018-06-01	Centre de leadership et de développement des compétences	Réunions efficaces	1	Québec	<b>0 \$</b>
14 et 15 juin 2018	Commission scolaire de la Capitale	Programme d'information et de préparation à la retraite	1	Québec	<b>300 \$</b>
2018-06-20	Centre de leadership et de développement des compétences	Gérer son temps et ses priorités	1	Québec	<b>0 \$</b>
2018-07-16	Solutions TRIMA inc.	Tests psychométriques TRIMA	26	Québec	<b>1 140 \$</b>
20, 21 et 24 août 2018	Université de Montréal	Université d'été Trajetvi	2	Montréal	<b>405 \$</b>
11 et 12 septembre 2018	Femmes Autochtones du Québec Inc.	Colloque sur les violences familiales	1	Montréal	<b>600 \$</b>
2018-09-19	Centre de leadership et de développement des compétences	Réunions efficaces	1	Québec	<b>0 \$</b>
2018-10-02	Direction des ressources humaines du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	Atelier de réflexion à la carrière de gestionnaire	1	Québec	<b>0 \$</b>
2018-10-17	Regroupement de réseaux en santé des personnes au travail	La gestion de la santé au travail : Des pratiques à portée de main	1	Québec	<b>350 \$</b>
2018-10-25	À Coeur d'homme réseau aide aux hommes pour société sans violence	Colloque national sur les rapports égalitaires	2	Québec	<b>250 \$</b>
23 et 24 janvier 2019	Ministère de la Sécurité publique (MSP)	Colloque sur la prévention de la criminalité	3	Québec	<b>450 \$</b>



P. 6 LISTE DE TOUS LES ÉVÈNEMENTS ORGANISÉS PAR LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE EN 2018-2019 ET LE BUDGET ALLOUÉ POUR LA TENUE DE CHACUN D'EUX.

FOURNISSEURS	TYPE D'ÉVÈNEMENT	MODE D'OCTROI	COÛT	BUT VISÉ
Société des arts technologiques, le Traiteur.ca	Lancement	Gré à gré	4 074,28 \$	Lancement du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023
Frais de déplacement des finalistes	Prix Égalité Thérèse-Casgrain 2017	Gré à gré	124,00 \$	Tenue d'une activité de reconnaissance dans le cadre du Prix Égalité Thérèse-Casgrain visant à récompenser des projets réalisés par des organismes publics, parapublics, privés ou communautaires qui favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec.



P. 7 NOMBRE TOTAL DE JUGES, AU 31 MARS 2019, POUR CHAQUE COUR DE JURIDICTION QUÉBÉCOISE. POUR CHACUNE DES COURS, DISTINGUER LES JURIDICTIONS DE LA RÉGION AINSI QUE LE SEXE DES JUGES. INDIQUER LES MESURES PRISES EN 2018-2019 POUR TENDRE VERS LA PARITÉ POUR LES COURS AVEC UNE SOUS-REPRÉSENTATION FÉMININE.

---

Cette question relève du Secrétariat à la sélection des candidats à la fonction de juge du ministère de la Justice.



P. 8 TABLEAU DÉTAILLÉ ET À JOUR DU NOMBRE DE FEMMES OCCUPANT DES POSTES DÉCISIONNELS DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES ET LES CONSEILS MUNICIPAUX.

---

Cette question relève du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.



P.9 TABLEAU DÉTAILLÉ ET À JOUR DU NOMBRE DE FEMMES DANS CHACUN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT,  
AU SENS DE LA *LOI SUR LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT*.

---

Cette question relève du Secrétariat aux emplois supérieurs.



P.10 TABLEAU DÉTAILLÉ ET À JOUR DU NOMBRE DE FEMMES DANS CHACUN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ORDRES PROFESSIONNELS. INDIQUER LES MESURES PRISES EN 2018-2019 POUR TENDRE VERS LA PARITÉ POUR LES ORDRES AVEC UNE SOUS-REPRÉSENTATION FÉMININE.

---

Cette question relève du ministère de la Justice.



P.11 TABLEAU DÉTAILLÉ ET À JOUR DU NOMBRE DE FEMMES DANS CHACUN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES UNIVERSITÉS.  
INDIQUER LES MESURES PRISES EN 2018-2019 POUR TENDRE VERS LA PARITÉ POUR LES UNIVERSITÉS AVEC UNE SOUS-REPRÉSENTATION FÉMININE.

---

Cette question relève du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.



P.12 TABLEAU DÉTAILLÉ ET À JOUR DU NOMBRE DE FEMMES DANS CHACUN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CISSS, CIUSSS ET DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ NON FUSIONNÉS. INDIQUER LES MESURES PRISES EN 2018-2019 POUR TENDRE VERS LA PARITÉ POUR LES ORDRES AVEC UNE SOUS-REPRÉSENTATION FÉMININE.

---

Cette question relève du ministère de la Santé et des Services sociaux.



P.13 NOMBRE DE FEMMES OCCUPANT UN POSTE DE SOUS-MINISTRE, DE SOUS-MINISTRE ASSOCIÉE, DE SOUS-MINISTRE ADJOINTE OU DE DIRIGEANTE D'ORGANISME EN DATE DU 31 MARS 2019. INDIQUER LES MESURES PRISES EN 2018-2019 POUR TENDRE VERS LA PARITÉ POUR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES AVEC UNE SOUS-REPRÉSENTATION FÉMININE.

---

Cette question relève du Secrétariat aux emplois supérieurs.



- P. 14 LISTE DE TOUS LES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS, COMITÉS CONJOINTS, COMITÉS-CONSEILS, COMITÉS CONSULTATIFS, COMITÉS DE VIGILANCE, ET DE CEUX IMPLIQUANT D'AUTRES PARTENAIRES, AUXQUELS ONT PARTICIPÉ LE MINISTÈRE ET SES ORGANISMES EN 2017-2018 ET 2018-2019. VENTILER PAR SOUS-MINISTÉRIAT ET PAR ORGANISME ET INDIQUER, POUR CHACUN :
- A. LE(S) MANDAT(S);
  - B. LA LISTE DES MEMBRES (INCLUANT LES MEMBRES EXTERNES, OBSERVATEURS OU PROVISOIRES);
  - C. LES RENCONTRES TENUES EN 2018-2019;
  - D. LES RÉSULTATS DÉTAILLÉS DES RENCONTRES TENUES EN 2018-2019;
  - E. LES RENCONTRES PRÉVUES EN 2019-2020 AVEC L'OBJET ET L'ÉCHÉANCIER.
- 

Veillez vous référer à la question 45 des renseignements généraux.



Dans la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*, le gouvernement du Québec redéfinit l'approche gouvernementale concernant l'application de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS).

En 2018-2019, les interventions en matière d'ADS ont été ciblées pour trois projets gouvernementaux pour l'égalité entre les femmes et les hommes :

- le *Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 (MCC)*;
- le *Plan d'action 2018-2023 Un Québec pour tous les âges (MSSS-SA)*;
- le *Plan d'action gouvernemental en matière d'intimidation (Famille – en cours d'élaboration)*.

L'accompagnement en matière d'ADS se poursuit également pour des plans d'action qui avaient été lancés dans l'année 2017-2018, notamment pour la mise en œuvre et pour le suivi et l'évaluation :

- du *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2022 (MTESS)*;
- du *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022 (MSSS-SA)*;
- du *Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2017-2022 (MESI)*;
- de la *Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023 Le Québec à l'ère du plein emploi (MTESS)*.

Des travaux ont été menés quant à la création d'un indice de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit de l'action structurante 2 de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*. Cet outil a pour objectif de mesurer l'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le temps et d'éclairer la prise de décision, en plus d'être complémentaire à l'application de l'ADS.



P. 16 ÉTAT DE SITUATION, AU 31 MARS 2019, DU NOMBRE DE PERSONNES AYANT SUIVI UNE FORMATION EN LIGNE SUR LES ADS (INCLUANT LES FORMATIONS RÉGIONALES), DANS LE CADRE DE LA POURSUITE DE L'OFFRE DE SERVICES DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION AUPRÈS DES HAUTES AUTORITÉS, DES GESTIONNAIRES ET DU PERSONNEL PROFESSIONNEL DANS LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX, LES CRE ET LES VILLES.

---

Dans la foulée de la redéfinition de l'approche gouvernementale concernant l'application de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) annoncée dans la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*, la formation ADS se fait davantage de manière ciblée. En effet, les professionnelles et professionnels portant les projets gouvernementaux ciblés pour l'accompagnement dans l'application de l'ADS ont été formés par le SCF. Cette formation était alors adaptée aux enjeux et aux besoins spécifiques des ministères et organismes concernés.

Ces formations ciblées ont été réalisées auprès de différents ministères portant sur des thèmes et des projets variés :

- Ministère de la famille : 2 séances de travail;
  - Coparentalité (mesure 3.1.5 de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*);
  - Plan gouvernemental en matière d'intimidation (en cours d'élaboration).
- Ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale : 1 séance de travail et 2 présentations;
  - *Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023 Le Québec à l'ère du plein emploi*;
  - Plan d'action gouvernemental en action communautaire (en cours d'élaboration);
  - Plans d'actions régionaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (en cours d'élaboration).
- Ministère de la Santé et des Services sociaux : 1 présentation;
  - Accès à une saine alimentation (mesure 3.1 du *Plan d'action ministériel 2017-2022* découlant de la *Politique gouvernementale de prévention en santé*).



P. 17 ÉTAT DE SITUATION, AU 31 MARS 2019, DE LA LISTE DES MINISTÈRES ET ORGANISMES AYANT SYSTÉMATISÉ L'INTÉGRATION DES ADS DANS LEURS PROCESSUS. PRÉCISER ÉGALEMENT POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME LA NATURE DES MÉCANISMES INTERNES INSTITUÉS, LES SOMMES ET LES ETC DÉDIÉS EN 2019-2020.

---

Dans la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*, il est prévu de redéfinir l'approche gouvernementale concernant l'application de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS). Elle vise maintenant à cibler les domaines où sont menées des initiatives structurantes abordant des inégalités persistantes et préoccupantes entre les femmes et les hommes.

Dans un esprit d'application concrète de l'approche, un nouvel accompagnement est proposé aux ministères et organismes qui s'engagent dans des travaux d'élaboration de politiques, de stratégies ou de plans d'action. De manière générale, le Secrétariat à la condition féminine assure la coordination des actions gouvernementales en matière d'ADS, et la mise en œuvre des actions et des mécanismes internes revient à chaque ministère et organisme.

De par sa nature, l'ADS est intégrée de façon transversale dans les projets. De ce fait, décortiquer la part du temps et du budget consacrée à l'ADS peut s'avérer un exercice périlleux, puisque difficilement mesurable.



P. 18 ÉTAT DE SITUATION, AU 31 MARS 2019, DU NOMBRE DE FORMATEURS ET DE FORMATRICES SOUTENU PAR LE SECRÉTARIAT A LA CONDITION FÉMININE. PRÉCISER LES SOMMES ET LES ETC DÉDIÉS EN 2019-2020. PRÉCISER CE QU'IL EST ADVENU DES FORMATEURS ET FORMATRICES SOUTENUS DANS LE CADRE DES ENTENTES RÉGIONALES.

---

Dans la foulée de la redéfinition de l'approche gouvernementale concernant l'application de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) annoncé dans la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*, la formation ADS se fait davantage de manière ciblée. En effet, les professionnelles et professionnels portant les projets gouvernementaux ciblés pour l'accompagnement dans l'application de l'ADS ont été formés par la personne responsable de l'ADS au SCF. Cette formation était alors adaptée aux enjeux et aux besoins spécifiques des ministères et organismes concernés.



P. 19 ÉTAT DE SITUATION, AU 31 MARS 2019 DES INSTANCES EN PLACE POUR MAINTENIR ET CONSOLIDER LES ADS. PRÉCISER LE NOMBRE DE RENCONTRES TENUES EN 2019-2020 PAR LE COMITÉ DIRECTEUR ET LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL EN ADS.

---

Suivant le lancement de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*, une démarche d'accompagnement par le Secrétariat à la condition féminine auprès des ministères et des organismes gouvernementaux est en cours. Cette démarche personnalisée, basée sur des échanges bilatéraux, vise à simplifier et à adapter les processus de travail en fonction des réalités propres à chaque ministère ou organisme gouvernemental.



P. 20 ÉTAT DE SITUATION, AU 31 MARS 2019, QUANT AU DÉVELOPPEMENT D'UNE APPROCHE PROMOTIONNELLE AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES, DES VILLES ET DES INSTANCES RÉGIONALES ET LOCALES. PRÉCISER NOTAMMENT LES SOMMES ET LES ETC DÉDIÉS EN 2018-2019.

---

La promotion de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) auprès des ministères et des organismes, des Villes et des instances régionales et locales était un engagement du plan d'action 2011-2015 qui a été rempli tel que l'indique le Bilan de la mise en œuvre du *Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015*, en page 6 :

« La promotion de l'ADS a été centrée autour de la formation en ligne. Elle a pris la forme d'une campagne à relais à travers des envois de courriels ciblés. À l'hiver et au printemps 2014, tous les ministères et les organismes, les CRÉ, les grandes villes de 100 000 personnes et plus, ainsi que les partenaires du Secrétariat à la condition féminine, ont reçu un courriel comprenant une page d'outils promotionnels facilement utilisables pour faire la promotion de la formation en ligne auprès de leur personnel et de leurs partenaires ».



**P. 21 ÉTAT DE SITUATION, AU 31 MARS 2019, DE L'ORGANISATION D'UN FORUM SUR LES ADS.**

---

Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) n'a pas mené de travaux pour organiser un Forum sur l'ADS au cours de la dernière année.

Le SCF a pris part au Forum sur l'analyse comparative entre les sexes plus, organisé par le gouvernement du Canada les 21 et 22 novembre 2018. Le SCF a participé à une discussion libre, sous forme de panel, portant sur le thème : « Expérience de l'intégration des questions d'égalité entre les sexes à l'élaboration des politiques au Canada ».

- Le Québec ayant une expérience d'application de l'ADS depuis plus de 20 ans, il a été appelé à partager ses constats sur les enjeux rencontrés et sur les stratégies jugées porteuses.



Lancé le 10 août 2018, le *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023* est le quatrième plan d'action en la matière depuis l'adoption, en 1995, de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*.

- Il réunit une vingtaine de ministères et organismes gouvernementaux qui se sont engagés à agir contre la violence conjugale durant ces cinq années de mise en œuvre.
- Il totalise un investissement sur cinq ans de plus de 600 M\$, dont 86 M\$ pour la mise en œuvre des 56 nouvelles actions et près de 520 M\$ consacrés aux actions récurrentes.

Parmi ces 56 nouvelles actions, le SCF est responsable de la mise en œuvre de sept actions, en plus de collaborer à la réalisation de mesures sous la responsabilité d'autres ministères ou organismes.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 28 février 2019, le SCF a financé :

- Une campagne gouvernementale de sensibilisation / volet violence conjugale : 500 000 \$<sup>1</sup>;
- Un appel de projets en matière de sensibilisation à la violence conjugale : 615 477 \$;
- Des activités de sensibilisation organisées à l'occasion des journées annuelles d'action contre la violence faite aux femmes : 62 957 \$;
- Un projet de websérie *J'habite nulle part*, de l'Alliance gaspésienne des maisons d'aide et d'hébergement : 50 000 \$;
- La production et la distribution de dépliants sur la violence conjugale, de rubans blancs contre la violence faite aux femmes et d'affiches de sensibilisation : 1 173 \$.

---

<sup>1</sup> Pour les projets annuels, les montants présentés dans cette fiche correspondent à 100% du montant total octroyé. Pour les projets pluriannuels, les montants correspondent au versement prévu ou effectué en 2018-2019.



P. 23 INDICER LE NOMBRE DE RENCONTRES QUE LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE SOUS-MINISTRES ASSOCIÉS ET DE SOUS-MINISTRES ADJOINTS EN MATIÈRE DE VIOLENCES SEXUELLES ET SES SOUS-COMITÉS ONT DÉDIÉS, EN TOUT OU EN PARTIE, À L'ÉLABORATION DES PROCHAINES ACTIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE EN 2019-2020.

---

Le Comité des sous-ministres en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle a mis sur pied deux comités interministériels de niveau sous-ministre associé(e) ou adjoint(e) (comités de niveau SMA) afin de faciliter les travaux d'élaboration des actions gouvernementales en matière de violences sexuelles d'une part et de violence conjugale d'autre part.

Le comité de niveau SMA en matière de violence conjugale :

- Deux rencontres au printemps 2018 (4 avril 2018 et 4 mai 2018) ont été tenues afin d'assurer l'élaboration des actions du *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023* (Plan d'action violence conjugale), lancé en août 2018;
- Depuis le lancement du Plan d'action violence conjugale, de nombreuses rencontres bilatérales ou rassemblant quelques ministères ou organismes gouvernementaux ont été tenues entre les SMA de ce comité afin d'assurer la mise en œuvre du plan d'action.

Le comité de niveau professionnel sur la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale :

- Depuis le lancement du Plan d'action violence conjugale, le comité de niveau professionnel a tenu une séance plénière (5 septembre 2018) et de nombreuses rencontres bilatérales ou rassemblant quelques ministères ou organismes gouvernementaux.

Le comité de niveau SMA en matière de violences sexuelles :

- De nombreuses rencontres bilatérales ou rassemblant quelques ministères ou organismes gouvernementaux ont été tenues entre les SMA de ce comité afin d'assurer la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* (Stratégie violences sexuelles).

Le comité de niveau professionnel sur la mise en œuvre de la Stratégie violences sexuelles :

- De nombreuses rencontres bilatérales ou rassemblant quelques ministères ou organismes gouvernementaux ont été tenues.



P. 24 INDICER LE FINANCEMENT RÉCURRENT À LA MISSION ACCORDÉ AUX MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE POUR L'ANNÉE 2018-2019 AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 2019-2020.

---

Le financement récurrent accordé aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale relève du ministère de la Santé et des Services sociaux.



P. 25 « FOURNIR LA VENTILATION DE L'UTILISATION DES 69,7 M\$ ANNONCÉS DANS LE BUDGET 2018-2019 POUR CONTRER LA VIOLENCE CONJUGALE. VENTILER PAR CATÉGORIE (CONSOLIDER ET ACCROÎTRE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR LES FEMMES ET LES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE, AMÉLIORER LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DES DOSSIERS EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE), PAR RÉGION, PAR ANNÉE. NOMMER LES ORGANISMES FINANCÉS PAR RÉGION ».

---

Lancé le 10 août dernier, le *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023* (Plan d'action violence conjugale) est le quatrième plan d'action en la matière depuis l'adoption, en 1995, de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*.

- Il réunit une vingtaine de ministères et organismes gouvernementaux qui se sont engagés à agir contre la violence conjugale durant ses cinq années de mise en œuvre.
- Il totalise un investissement sur 5 ans de plus de 600 M\$, dont 86 M\$ pour la mise en œuvre des 56 nouvelles actions et près de 520 M\$ consacrés aux actions récurrentes.

Les 56 nouvelles actions sont déclinées selon 4 axes complémentaires et structurants :

- Prévention, sensibilisation et information – 15 nouvelles actions (13,7 M\$);
- Dépistage et intervention psychosociale – 16 nouvelles actions (47,7 M\$);
- Intervention policière, juridique et correctionnelle – 11 nouvelles actions (21,7 M\$);
- Partage de l'expertise et développement des connaissances – 14 nouvelles actions (2,8 M\$).

Dans le Plan d'action violence conjugale, 7 actions sont sous la responsabilité du Secrétariat à la condition féminine.

Parmi ces actions, 5 sont en cours de mise en œuvre, et l'une d'entre elles a reçu un financement en 2018-2019, dans le cadre de l'axe 1 « Prévention, sensibilisation et information », au 28 février 2019 :

- Action 1 - Soutenir des activités de sensibilisation à la violence conjugale et à la violence faite aux femmes (1 229 607 \$<sup>1</sup>).

---

<sup>1</sup> Pour les projets annuels, les montants présentés dans cette fiche correspondent à 100 % du montant total octroyé. Pour les projets pluriannuels, les montants correspondent au versement prévu ou effectué en 2018-2019.



Dans le cadre de l'appel de projets de sensibilisation en matière de violence conjugale et de violences sexuelles mené par le SCF en 2018, un financement a été accordé à 18 projets en matière de violence conjugale dont 5 ayant pour objectif de notamment rejoindre des femmes immigrantes ayant un vécu de violence conjugale.

**Région de Montréal :**

Centre communautaire des femmes sud-asiatiques - *Ensemble pour mettre fin à la violence conjugale* (50 000 \$<sup>1</sup>)

Éducaloi - « *Sensibiliser les intervenants de 1ère ligne : mythes et réalités juridiques de la violence conjugale* » (38 050 \$)

Femmes du monde à Côte-des-Neiges - *Violence conjugale : agir dans le concret!* (4 196 \$)

La Maison d'Haïti - *Non, tu n'es pas seule* (45 214 \$)

**National :**

SOS violence conjugale - « *...Et si je te disais que c'est de la violence ?* » (40 000 \$)

---

<sup>1</sup> Pour les projets annuels, les montants présentés dans cette fiche correspondent à 100% du montant total octroyé. Pour les projets pluriannuels, les montants correspondent au versement prévu ou effectué en 2018-2019.



La *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* a été lancée le 28 octobre 2016. La Stratégie cible deux problématiques : les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle. Les 55 actions gouvernementales présentées sont nouvelles ou comportent des aspects novateurs. Elles s'ajoutent aux mesures déjà existantes et les complètent.

Ces actions sont le fruit de vastes consultations menées auprès de la société civile et de travaux auxquels ont participé 12 ministères et organismes gouvernementaux.

La Stratégie se décline en 3 axes interdépendants et complémentaires :

- Prévenir;
- Intervenir en matière psychosociale, médicale, judiciaire, policière et correctionnelle;
- Développer les connaissances et partager l'expertise pour mieux agir.



### **Mesures mises en œuvre en 2018-2019 dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022**

Le gouvernement du Québec a lancé en juin 2017 le premier *Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022* (PAGDSPNI). Coordiné par le Secrétariat aux affaires autochtones, ce plan compte un total de 26 mesures spécifiquement consacrées aux femmes des Premières Nations et aux femmes inuites.

Parmi ces mesures, le Secrétariat à la condition féminine (SCF) a élaboré une mesure de prévention aux violences sexuelles sur les territoires du Plan Nord qui a permis de financer, en 2018-2019, l'organisme Femmes autochtones du Québec à hauteur de 100 000 \$ pour la mise en œuvre du projet « Poursuivre la sensibilisation à la violence sexuelle en milieu autochtone ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAGDSPNI, le SCF a également soutenu financièrement la réalisation du projet du Centre d'expertise Marie-Vincent intitulé « Le programme Lanterne en milieux autochtones. Une éducation à la sexualité saine et aux relations égalitaires pour les tout-petits et leur entourage ». Ce projet de prévention aux violences sexuelles a bénéficié d'une subvention de 48 994 \$ en 2018-2019.

Le « Forum des femmes inuites de Montréal », organisé en septembre 2018 par l'Association des femmes inuites du Nunavik Saturviit et l'Association des Inuits du Sud du Québec, a bénéficié d'une subvention de 10 000 \$ de la part du SCF dans le contexte du PAGDSPNI en 2018-2019. Ce Forum a notamment permis d'échanger autour des réalités et des ressources destinées aux femmes inuites vivant en milieu urbain, incluant les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle dont elles sont victimes.

### **Autres mesures mises en œuvre par le SCF en 2018-2019**

Rappelons que la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* (Stratégie violences sexuelles), lancée en octobre 2016, comporte 55 actions pour lutter contre les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle. Ces actions sont déployées au bénéfice de l'ensemble de la population québécoise, incluant les Premières Nations et les Inuits.

Outre le soutien financier à des projets, le SCF a participé au Groupe de travail et au comité directeur visant à assurer le suivi des travaux de deux commissions d'enquête autochtones traitant notamment de l'enjeu des violences sexuelles faites aux femmes et aux filles autochtones. Ce groupe de travail concerne les deux commissions d'enquête autochtones en cours : la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec et l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Le SCF a également suivi les travaux de la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre du mandat d'initiative portant sur « les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale » jusqu'à la publication de son rapport final le 15 mai 2018.



La *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* (Stratégie violences sexuelles), lancée en octobre 2016, comporte 55 actions pour lutter contre les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle. Ces actions, portées par 12 ministères et organismes, sont déployées au bénéfice de l'ensemble de la population québécoise, incluant les Premières Nations et les Inuits.

L'unique action de la Stratégie violences sexuelles touchant spécifiquement les milieux autochtones est sous la responsabilité du Secrétariat à la condition féminine. Elle vise à « soutenir le Centre d'expertise Marie-Vincent dans son offre de formation en matière d'intervention auprès des jeunes enfants autochtones victimes d'agression sexuelle et auprès de leur famille » (action 43). Aucun crédit n'a été versé pour cette action en 2018-2019.

Conformément aux orientations gouvernementales, les autres mesures spécifiques pour prévenir et contrer les violences sexuelles dans les milieux autochtones sont inscrites au *Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022*, coordonné par le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA). Ces mesures sont sous la responsabilité d'autres ministères et organismes. Les ministères et organismes concernés en font la reddition de comptes de ces mesures directement au SAA.



P. 30 PRÉCISER LE NOMBRE DE RENCONTRES TENUES PAR LE SOUS-COMITÉ « VOLET AUTOCHTONE » EN 2018-2019 POUR ÉLABORER UNE STRATÉGIE SPÉCIFIQUE D'INTERVENTION POUR PRÉVENIR ET CONTRER LES VIOLENCES SEXUELLES DANS LES MILIEUX AUTOCHTONES.

---

Le gouvernement du Québec a lancé, en juin 2017, le premier *Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022* (PAGDSPNI). Conformément aux orientations gouvernementales faisant suite au lancement de ce premier plan d'action coordonné par le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), les différentes mesures constituant l'approche spécifique en matière de violences sexuelles pour les Premières Nations et les Inuits ont été intégrées au PAGDSPNI.

Le PAGDSPNI compte un total de 26 mesures consacrées aux femmes des Premières Nations et aux femmes inuites. Parmi ces mesures, plusieurs visent à lutter contre les violences sexuelles en milieux autochtones, sous la responsabilité de différents ministères et organismes.

La mise en œuvre des mesures concernées est assurée par chacun des ministères responsables. Leur reddition de comptes est effectuée dans le cadre du PAGDSPNI directement au SAA.

Un comité interministériel des personnes coordonnatrices aux affaires autochtones de chacun des ministères et organismes du gouvernement du Québec est coordonné par le SAA. Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) siège au comité à titre de responsable de plusieurs mesures consacrées aux femmes autochtones.



P. 31 PRÉCISER SI UN BILAN DES CONSULTATIONS PARTICULIÈRES MENÉES AUPRÈS DES ORGANISATIONS AUTOCHTONES EN 2018-2019 EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE ET D'EXPLOITATION SEXUELLE A ÉTÉ PRODUIT PAR LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE.

---

Le Secrétariat à la condition féminine n'a pas mené de consultation particulière en matière d'agression sexuelle et d'exploitation sexuelle auprès des organisations autochtones en 2018-2019.



P. 32 INDICER, POUR CHACUNE DES 91 ACTIONS DE LA STRATÉGIE 2016-2021, LES SOMMES QUI LEUR SONT DÉDIÉES, VENTILÉES ANNUELLEMENT. DISTINGUER LES NOUVELLES ACTIONS DES ACTIONS RECONDUITES OU RÉCURRENTES.

**STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR PRÉVENIR  
ET CONTRER LES VIOLENCES SEXUELLES 2016-2021**

**INVESTISSEMENTS TOTAUX**

<b>INVESTISSEMENTS</b>		<b>TOTAL</b>
<p><b>55 ACTIONS</b> 2016-2021</p> <p>19 ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES QUI CONCOURENT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE VIOLENCES SEXUELLES</p>	<p>Montant initialement prévu lors du lancement de la Stratégie violences sexuelles :</p> <p>44 M\$</p> <p>Annonces supplémentaires qui concourent à la mise en œuvre de la Stratégie violences sexuelles :</p> <p>25 M\$ pour la mise en œuvre de la <i>Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur</i>;</p> <p>25 M\$ pour les mesures annoncées suite au Forum sur les agressions et le harcèlement sexuels le 14 décembre 2017.</p>	<p align="center"><b>94 M\$</b></p>
<p><b>41 MESURES RECONDUITES OU RÉCURRENTES</b> 2016-2021</p>		<p align="center"><b>156 M\$</b></p>
<p><b>INVESTISSEMENTS GLOBAUX</b> 2016-2021</p>		<p align="center"><b>250 M\$</b></p>



P. 33 VENTILATION DÉTAILLÉE DES SOMMES ACCORDÉES PAR LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE EN 2018-2019 POUR DES MESURES SERVANT À SOUTENIR LES FEMMES ET LES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE, INCLUANT LES GROUPES.

---

L'essentiel du financement des ressources pour femmes et enfants victimes de violence est sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux.

En 2018-2019, le Secrétariat à la condition féminine a toutefois financé plusieurs projets visant à soutenir les femmes et les enfants victimes de violence. Voir annexes 33 VC et 33 VS.



<b>Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023</b> <b>Aperçu des projets financés par le Secrétariat à la condition féminine</b>  <b>1<sup>er</sup> avril 2018 au 28 février 2019</b>			
Projet / activité	Année financière de l'annonce	Nombre d'années du projet/activité	Montant*
<b>Campagne gouvernementale en matière de violences sexuelles et violence conjugale</b>	2018-2019	1	500 000 \$
<b>Matériel de sensibilisation gouvernemental (dépliants, rubans, affiches)</b>	2018-2019	1	1 173 \$
<b>Appel de projets Sensibilisation à la violence conjugale et aux violences sexuelles</b>			
Auberge de l'Amitié Roberval inc. - Le savoir donne des ailes, des ailes pour elle	2018-2019	1	27 800 \$
Carrefour familial des personnes handicapées - Prévenir la violence conjugale chez les femmes handicapées	2018-2019	2	50 000 \$
Centre communautaire des femmes sud-asiatiques - Ensemble pour mettre fin à la violence conjugale	2018-2019	1	45 214 \$
Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF) - Comptes et appareils connectés en contexte de violence conjugale : mieux comprendre les technologies pour prévenir les risques reliés à la localisation et à l'utilisation des comptes en ligne	2018-2019	2	50 000 \$
Centre de Solidarité Lesbienne - Affiche-toi! Brisons les tabous de la violence conjugale entre femmes	2018-2019	2	39 066 \$
Éducaloi - « Sensibiliser les intervenants de 1 <sup>ère</sup> ligne : mythes et réalités juridiques de la violence conjugale »	2018-2019	2	39 688 \$
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes - Mettre fin à la revictimisation des femmes violentées	2018-2019	3	21 504 \$
Fédération des OSBL d'Habitation de Montréal (FOHM) - Briser les complicités inavouées pour créer des milieux de vie solidaires	2018-2019	2	38 050 \$
Femmes du monde à Côte-Des-Neiges - Violence conjugale : agir dans le concret!	2018-2019	2	33 693 \$
Info-Femmes Inc. - Info-Violence	2018-2019	2	40 000 \$
La Maison d'Haïti - Non, tu n'es pas seule	2018-2019	1	4 196 \$
Le centre de femmes l'Érige - Sensibilisation en matière de violence conjugale	2018-2019	2	35 189 \$

<b>Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023</b> <b>Aperçu des projets financés par le Secrétariat à la condition féminine</b>  <b>1<sup>er</sup> avril 2018 au 28 février 2019</b>			
Projet / activité	Année financière de l'annonce	Nombre d'années du projet/activité	Montant*
Maison d'Hébergement Le Rivage de la Baie inc - Sensibilisation dynamique et interactive sur la violence conjugale	2018-2019	2	40 000 \$
Réseau d'action des femmes handicapées du Canada - Agir pour que cesse la violence conjugale envers les femmes en situation de handicap et les femmes Sourdes	2018-2019	2	40 000 \$
Service à la Famille Chinoise du Grand Montréal - Prévention de la violence dans les relations amoureuses chez les mineur(e)s de la communauté chinoise	2018-2019	1	40 000 \$
SOS violence conjugale - « ...Et si je te disais que c'est de la violence ? »	2018-2019	3	40 000 \$
Table de concertation communautaire Mirabelloise - Sensibilisation du monde agricole à la violence conjugale	2018-2019	3	6 047 \$
Université du Québec à Montréal - La violence conjugale et la coercition reproductive : Sensibiliser et outiller les intervenant(es) et les professionnel(les) de la santé	2018-2019	2	25 000 \$
<b>Appel de projets spécifique</b>			
Alliance gaspésienne des maisons d'aide et d'hébergement - Websérie J'habite nulle part	2018-2019	1	50 000 \$
<b>Appel de projets spécifique</b> Soutenir financièrement les activités de sensibilisation des groupes de femmes organisées à l'occasion des journées annuelles d'action contre la violence faite aux femmes			
Comité des 12 jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes - Campagne de sensibilisation 2017 des Journées d'action	2018-2019	1	26 750 \$
Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale - troisième édition du « déjeuner des hommes » pour l'élimination des violences envers les femmes	2018-2019	1	18 207 \$
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes - poursuite de la campagne « Municipalités alliées contre la violence conjugale »	2018-2019	1	18 000 \$

**Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023**  
**Aperçu des projets financés par le Secrétariat à la condition féminine**

**1<sup>er</sup> avril 2018 au 28 février 2019**

Projet / activité	Année financière de l'annonce	Nombre d'années du projet/activité	Montant*
-------------------	-------------------------------	------------------------------------	----------

\*Pour les projets annuels, les montants figurant dans cette colonne correspondent à 100% du montant total octroyé. Pour les projets pluriannuels, les montants correspondent au versement prévu ou effectué en 2018-2019.



**STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE  
POUR PRÉVENIR ET CONTRER LES VIOLENCES SEXUELLES 2016-2021/ Secrétariat à la condition féminine  
1<sup>er</sup> avril 2018 au 28 février 2019**

Projet/activité	Année financière de l'annonce	Nombre d'années du projet/activité	Montant*
<b>Campagne gouvernementale de sensibilisation en matière de violences sexuelles</b> Agressions sexuelles et exploitation sexuelle	2018-2019	1	400 000 \$
<b>Appel de projets : Sensibilisation en matière de violence conjugale et de violences sexuelles 2018-2019</b> 12 des 30 projets financés concernent les violences sexuelles			
Ainsi soit-elle - Violence ordinaire, violence invisible : la détecter pour la contrer	2018-2019	1	25 030 \$
Cégep de Baie-Comeau - Stratégie de sensibilisation aux violences à caractère sexuel chez les clientèles vulnérables au Cégep de Baie-Comeau	2018-2019	1	42 453 \$
Centre des femmes du Haut Saint-François La Passerelle - Cahier d'autodéfense	2018-2019	1	7 800 \$
Élixir ou Assuétude d'Ève - S'amuser en toute sécurité - La sensibilisation concernant les violences sexuelles et l'intoxication en milieu festif	2018-2019	1	39 543 \$
Centre de ressources pour hommes Optimum Saguenay-Lac-Saint-Jean - Parlons de la victimisation sexuelle au masculin	2018-2019	2	9 230 \$
Centre d'expertise en agression sexuelle Marie-Vincent - Une application Web pour la prévention de la violence sexuelle chez les adolescents	2018-2019	2	80 000 \$
Conseil québécois LGBT - Favoriser l'inclusion des femmes trans dans les centres accueillant des victimes d'agressions sexuelles au Québec	2018-2019	2	46 400 \$

Fédération des Communautés Culturelles de l'Estrie - Abordons ensemble les types d'agression sexuelles et également celles dont on parle peu	2018-2019	2	74 240 \$
La Maison de Marthe - Informer et sensibiliser les jeunes femmes pour agir en prévention contre l'exploitation sexuelle!	2018-2019	2	80 000 \$
Centre de prévention et d'intervention pour victimes d'agression sexuelle (CPIVAS) - Développement d'un programme de sensibilisation en matière d'agression sexuelles adressé aux jeunes de 6 à 11 ans	2018-2019	3	120 000 \$
Le refuge La Piaule du Centre-du-Québec inc. - Ateliers ludiques en sensibilisation sur l'exploitation sexuelle	2018-2019	3	108 595 \$
Viol-Secours - Ateliers de sensibilisation des agressions sexuelles auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle et leurs proches	2018-2019	3	114 026 \$
<b>Appel de projets spécifique</b> Agressions sexuelles			
Sans oui, c'est non! - Campagne annuelle de sensibilisation contre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur	2018-2019	1	29 964 \$
Centre de ressources et d'intervention pour hommes abusés sexuellement dans leur enfance (CRIPHASE) - Projet de formations à l'abus sexuel au masculin	2018-2019	1	26 428 \$
Association étudiante du cégep de Sherbrooke - LEXIC <sup>2</sup> - Laboratoire des expériences et des intersections pour comprendre et contrer les violences sexuelles vécues par les communautés LGBTQ+	2018-2019	1	21 000 \$
<b>Appel de projets spécifique</b> Exploitation sexuelle			
Projet Intervention Prostitution Québec (PIPQ) - Mobilisation autour de l'exploitation sexuelle : des outils par et pour les jeunes	2018-2019	1	45 000 \$
Phare des Affranchies - Outiller l'industrie touristique sur l'exploitation sexuelle : Dépistage et intervention	2018-2019	1	4 600 \$
Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de l'Estrie (CALACS Agression Estrie) - Déploiement de personnes-ressources en matière d'aide à la sortie de la prostitution	2018-2019	1	47 651 \$

\*Pour les projets annuels, les montants figurant dans cette colonne correspondent à 100% du montant total octroyé. Les projets pluriannuels, les montants correspondent au versement prévu ou effectué en 2018-2019.

P. 34 INDICER QUELLES ACTIONS DE LA STRATÉGIE 2016-2021 ONT DÉJÀ ÉTÉ ENTAMÉES, ET LES SOMMES QUI ONT ÉTÉ UTILISÉES À CET EFFET.

---

Dans le cadre de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*, 11 actions sont sous la responsabilité du Secrétariat à la condition féminine. Parmi ces actions, 9 sont en cours de mise en œuvre, dont 5 ont reçu du financement en 2018-2019, au 28 février 2019.

Axe 1 - Prévenir

- Action 1 - Réaliser des campagnes de sensibilisation aux violences sexuelles (1 178 345 \$<sup>1</sup>);
- Action 2 - Développer et déployer des outils d'information et de sensibilisation sur les mythes et les réalités associés à la prostitution auprès des adolescentes et des adolescents (45 000 \$);
- Action 10 - Collaborer à la mise en œuvre d'initiatives de mobilisation réalisées au sein des établissements d'enseignement supérieur visant la prévention des violences sexuelles (29 964 \$).

Axe 2 - Intervenir en matière psychosociale, médicale, judiciaire, policière et correctionnelle

- Action 26 - Soutenir le déploiement, dans certaines villes du Québec, de personnes-ressources dont le mandat est d'informer et d'accompagner dans leurs démarches les personnes qui souhaitent sortir de la prostitution (47 651 \$).

Axe 3 - Développer les connaissances et partager l'expertise pour mieux agir

- Action 55 - Tenir deux événements d'échanges et de transfert d'expertise sur les violences sexuelles regroupant des intervenantes et intervenants de différents milieux (21 000 \$).

---

<sup>1</sup> Pour les projets annuels, les montants présentés dans cette fiche correspondent à 100 % du montant total octroyé. Pour les projets pluriannuels, les montants correspondent au versement prévu ou effectué en 2018-2019.



P. 35 PRÉCISER LA STRUCTURE DE SUIVI DE LA STRATÉGIE 2016-2021 POUR S'ASSURER DE L'ÉTAT DE SITUATION DE SA MISE EN ŒUVRE OU LES RÉSULTATS ET LE SUIVI DE SON ÉVALUATION. FOURNIR L'ORGANIGRAMME ET LA LISTE DES MEMBRES DE TOUS LES MÉCANISMES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI.

---

Le comité interministériel de niveau sous-ministres associé(e)s et sous-ministres adjoint(e)s en matière de violences sexuelles a été créé en janvier 2015 par le Comité des sous-ministres en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle.

Ce comité assure une concertation de niveau décisionnel en vue de la réalisation et du suivi des actions gouvernementales en matière d'agression sexuelle et d'exploitation sexuelle, dont celles découlant de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* (Stratégie violences sexuelles), coordonnée par le Secrétariat à la condition féminine (SCF).

Les membres de ce comité sont sollicités ponctuellement afin de fournir au SCF, en collaboration avec les membres du comité de niveau professionnel sur la mise en œuvre de la Stratégie violences sexuelles, l'état de situation de la mise en œuvre des actions de la Stratégie violences sexuelles sous la responsabilité de leur ministère ou organisme.



Le Comité des sous-ministres en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle a mis sur pied deux comités interministériels de niveau sous-ministre associé(e) ou adjoint(e) (comités de niveau SMA) afin de faciliter les travaux d'élaboration des actions gouvernementales en matière de violences sexuelles d'une part et de violence conjugale d'autre part :

- Le comité de niveau SMA en matière de violences sexuelles, créé en 2015, assure la concertation de niveau décisionnel en vue de la réalisation et du suivi des actions gouvernementales en matière d'agression sexuelle et d'exploitation sexuelle, dont celles découlant de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* (Stratégie violences sexuelles);
- Le comité de niveau SMA en matière de violence conjugale, créé en 2017, assure une concertation de niveau décisionnel en vue de l'élaboration de nouvelles actions gouvernementales en matière de violence conjugale ainsi que de la réalisation et du suivi de ces actions, dont celles découlant du *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023* (Plan d'action violence conjugale);
- Les comités de niveau SMA sont soutenus par les comités de niveau professionnel sur la mise en œuvre de la Stratégie violences sexuelles d'une part et du Plan d'action violence conjugale d'autre part.



P. 37 PRÉCISER QUELLE PART OCCUPENT LES RENCONTRES BILATÉRALES PARMİ TOUTES LES RENCONTRES TENUES EN 2018-2019 AU SEIN DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE SOUS-MINISTRES ASSOCIÉS ET DE SOUS-MINISTRES ADJOINTS EN MATIÈRE DE VIOLENCES SEXUELLES ET DES SOUS-COMITÉS.

---

Veillez vous référer à la question 45 des renseignements généraux.

Lorsque requis, l'ensemble des sous-ministres associé(e)s et sous-ministres adjoint(e)s des ministères et organismes gouvernementaux siégeant sur le comité interministériel se réunit en plénière.

Des communications régulières sont échangées entre le Secrétariat à la condition féminine et l'ensemble des sous-ministres associé(e)s et sous-ministres adjoint(e)s des ministères et organismes gouvernementaux de manière à assurer le suivi de la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* (Stratégie violences sexuelles).

Lorsqu'il est question de la mise en œuvre d'une action spécifique de la Stratégie violences sexuelles, des rencontres bilatérales ou rassemblant quelques ministères ou organismes gouvernementaux sont davantage pertinentes.



P. 38 PRÉCISER DE QUI RELEVÉ, AU 31 MARS 2019, LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE COORDINATION EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE. PRÉCISER ÉGALEMENT SI LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DEMEURE CORESPONSABLE, AVEC LE SECÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, DU VOLET « EXPLOITATION SEXUELLE ».

---

Depuis 2004, la coordination de l'action gouvernementale en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle est sous la responsabilité de la ministre responsable de la Condition féminine et de la ministre de la Justice.

Un comité interministériel de niveau sous-ministres associé(e)s et sous-ministres adjoint(e)s en matière de violences sexuelles assure une concertation de niveau décisionnel en vue de la réalisation et du suivi des actions gouvernementales en matière d'agression sexuelle et d'exploitation sexuelle, dont celles découlant de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* (Stratégie violences sexuelles). Il est soutenu par le comité de niveau professionnel sur la mise en œuvre de la Stratégie violences sexuelles.

Un comité interministériel de niveau sous-ministres associé(e)s et sous-ministres adjoint(e)s en matière de violence conjugale assure une concertation de niveau décisionnel en vue de l'élaboration de nouvelles actions gouvernementales en matière de violence conjugale, de la réalisation et du suivi de ces actions, dont celles découlant du *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023* (Plan d'action violence conjugale). Il est soutenu par le comité de niveau professionnel sur la mise en œuvre du Plan d'action violence conjugale.



La *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* (Stratégie violences sexuelles) a été lancée le 28 octobre 2016. La Stratégie cible 2 problématiques : les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle.

Les recommandations contenues dans l'avis du Conseil du statut de la femme *La prostitution : il est temps d'agir* (l'avis), publié en mai 2012, portent sur les missions de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux. L'avis a fait partie des intrants dont ces ministères et organismes ont tenu compte dans l'élaboration de leurs engagements inscrits à la Stratégie violences sexuelles.

Notons que plusieurs actions de la Stratégie violences sexuelles sont en lien direct avec les recommandations contenues dans l'avis, soit les actions en matière :

- de campagne d'information et de sensibilisation auprès de la population;
- de prévention de l'exploitation sexuelle des jeunes et de leur entrée dans la prostitution;
- de soutien aux femmes souhaitant sortir du milieu de la prostitution, notamment en termes d'accompagnement dans l'obtention de services publics;
- de soutien à des projets issus des organismes œuvrant sur le terrain;
- de renforcement des capacités policières en matière de répression de la criminalité associée à l'exploitation sexuelle;
- de formation des représentantes et représentants des milieux policier, judiciaire et communautaire.

Finalement, rappelons que depuis la publication de l'avis, la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation est entrée en vigueur, soit le 6 décembre 2014. Cette loi de juridiction fédérale donne suite à certaines des recommandations de l'avis, notamment celles en lien avec les modifications au Code criminel.



P. 40 PRÉCISER LES ACTIONS MENÉES PAR LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE EN DATE DU 31 MARS 2019 POUR QUE SOIT SUPPRIMÉE LA PROMOTION DE SERVICES SEXUELS DANS LES PETITES ANNONCES DES JOURNAUX, LES MÉDIAS ÉLECTRONIQUES, INTERNET ET DANS L'ESPACE PUBLIC (PANNEAUX PUBLICITAIRES OU AUTRES), TEL QUE L'A RECOMMANDÉ LE CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME DANS SON AVIS DE 2012.

---

Depuis la publication, en 2012, de l'avis du Conseil du statut de la femme sur la question de la prostitution, la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* est entrée en vigueur, soit le 6 décembre 2014. Celle-ci a eu pour effet, notamment, de créer une nouvelle infraction au Code criminel, interdisant la publicité visant à offrir des services sexuels moyennant rétribution. Cette nouvelle infraction s'applique aux personnes qui font de la publicité pour offrir des services sexuels d'autrui moyennant rétribution, notamment dans la presse écrite et sur les sites Internet. L'infraction s'applique également aux éditeurs ou aux administrateurs de sites Internet. À noter que cette disposition offre toutefois une immunité en matière de poursuites à quiconque fait la publicité pour offrir ses propres services sexuels moyennant rétribution.

La mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* a donné lieu à deux actions pouvant concourir à faire respecter cette disposition du Code criminel et à poursuivre les contrevenants :

1. La mise en place de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme dirigée par le Service de police de la Ville de Montréal. Cette équipe coordonnée d'enquêteurs spécialisés dans la lutte contre le proxénétisme et la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle est composée de représentants des corps policiers municipaux des villes de Montréal, Québec, Longueuil, Gatineau et Laval, de la Sûreté du Québec, ainsi que de la Gendarmerie royale du Canada (action 22, sous la responsabilité du ministère de la Sécurité publique).
2. La mise sur pied d'un comité de concertation de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet. Ce comité est chargé d'assurer le partage systématique d'information et d'expertise dans ce domaine où les avancées technologiques génèrent de nouvelles problématiques juridiques toujours plus complexes (action 28, sous la responsabilité du Directeur des poursuites criminelles et pénales).



P. 41 PRÉCISER LES SOMMES DÉGAGÉES EN 2018-2019 POUR AIDER LES PERSONNES PROSTITUÉES À QUITTER CE MILIEU. VENTILER SELON LES MESURES POTENTIELLES SUIVANTES :

- A. MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR ELLES;
  - B. SERVICES DE DÉSINTOXICATION;
  - C. AIDE PSYCHOLOGIQUE ADAPTÉE;
  - D. AIDE SUR LE PLAN DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA RÉINSERTION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE;
  - E. AIDE JURIDIQUE AFIN D'OBTENIR UN PARDON POUR LES CONDAMNATIONS LIÉES À LA COMMUNICATION À DES FINS DE PROSTITUTION;
  - F. AUTRES.
- 

Le financement des maisons d'hébergement pour les personnes prostituées (A), les services de désintoxication pour elles (B) ainsi que les services d'aide psychologique adaptés à leurs besoins (C) relèvent du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le financement concernant l'aide à la formation professionnelle et à la réinsertion sociale et économique de ces femmes (D) relève du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

L'aide juridique afin d'obtenir un pardon pour les condamnations liées à la communication à des fins de prostitution (E) relève du ministère de la Justice du Québec et du gouvernement fédéral.

Dans le cadre de l'action 26 de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*, le Secrétariat à la condition féminine soutient le déploiement, dans certaines villes du Québec, de personnes-ressources dont le mandat est d'informer et d'accompagner dans leurs démarches les personnes qui souhaitent sortir de la prostitution (F). La Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES), la Maison de Marthe, le CALACS L'étoile du Nord et le CALACS Agression Estrie ont notamment reçu du financement pour la mise en place d'une ou deux personnes-ressources en matière d'aide à la sortie de la prostitution, respectivement à Montréal, à Québec, à Val-d'Or et à Sherbrooke.



P. 42 INDIQUER LES INTENTIONS DU SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE CONCERNANT LA RÉALISATION D'UNE VASTE CAMPAGNE D'INFORMATION AUPRÈS DE LA POPULATION EN GÉNÉRAL ET DES CLIENTS EN PARTICULIER AFIN DE DÉCOURAGER L'ACHAT DE SERVICES SEXUELS ET DE MONTRER LES PRÉJUDICES QUI DÉCOULENT DE LA PROSTITUTION, TEL QUE L'A RECOMMANDÉ LE CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME DANS SON AVIS DE 2012.

---

Dans le cadre de l'action 1 de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* (Stratégie violences sexuelles), sous la responsabilité du Secrétariat à la condition féminine (SCF), une campagne gouvernementale de sensibilisation en matière de violence conjugale, d'agression sexuelle et d'exploitation sexuelle a été diffusée en novembre et décembre 2018 (à la télévision, sur le Web et les médias sociaux, à la radio et par de l'affichage).

Notons que plusieurs organismes communautaires œuvrant en matière de violences sexuelles et conjugale ont été consultés en amont de l'élaboration de la campagne afin de connaître leur point de vue sur l'angle, le public cible et les messages à privilégier.

Dans le cadre de l'action 2 de la Stratégie violences sexuelles, le SCF soutient l'organisme Projet Intervention Prostitution Québec (PIPQ) pour la réalisation du projet « Mobilisation autour de l'exploitation sexuelle : des outils par et pour les jeunes » (45 000 \$<sup>1</sup>).

De plus, dans le cadre de son appel de projets de sensibilisation en matière de violence conjugale et de violences sexuelles, le SCF soutient des projets d'organismes du milieu afin qu'ils mènent des activités de sensibilisation sur ces problématiques. Un financement a été accordé à 12 projets en matière de violences sexuelles dont 2 ayant directement pour objectif de sensibiliser sur l'exploitation sexuelle.

- Maison de Marthe - « Informer et sensibiliser les jeunes femmes pour agir en prévention contre l'exploitation sexuelle! » (80 000 \$)
- Refuge La Piaule - « Ateliers ludiques en sensibilisation sur l'exploitation sexuelle » (108 595 \$)

---

<sup>1</sup> Pour les projets annuels, les montants présentés dans cette fiche correspondent à 100 % du montant total octroyé. Pour les projets pluriannuels, les montants correspondent au versement prévu ou effectué en 2018-2019.



P. 43 INDIQUER QUELLES MESURES SERONT DÉPLOYÉES DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE 2016-2021 CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ DES MUNICIPALITÉS EN MATIÈRE D'EXPLOITATION SEXUELLE. INDIQUER LES SOMMES INVESTIES EN 2018-2019 ET PRÉVUES EN 2019-2020.

---

La mise en œuvre de plusieurs des actions de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* (Stratégie violences sexuelles) s'appuie sur des partenariats, dont certains incluent des municipalités.

Par exemple :

- ACTION 1  
Réaliser des campagnes de sensibilisation aux violences sexuelles.
- ACTION 22  
Déployer une équipe policière intégrée de lutte contre l'exploitation sexuelle dont le mandat est de lutter contre les réseaux de proxénétisme et de traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle actifs sur une base interrégionale au Québec.

Les corps policiers municipaux des villes de Montréal, Québec, Longueuil, Gatineau et Laval sont partenaires de cette équipe.

- ACTION 29  
Mettre en place un programme de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle des jeunes.
- ACTION 30  
Déployer des équipes multisectorielles afin de mieux coordonner les interventions réalisées auprès des jeunes qui vivent des situations pouvant compromettre leur sécurité.

Des équipes ont déjà été mises en place dans cinq milieux, soit les projets Prévention jeunesse de Québec, Longueuil, Laval, Montréal et du Suroît.

Notons par ailleurs que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est l'un des douze ministères et organismes partenaires de la Stratégie violences sexuelles.



P. 44 INDICER SI LE SÉCRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE PRÉVOIT EN 2019-2020, LE DÉPLOIEMENT DE MESURES CIBLANT LES AGRESSEURS POTENTIELS DANS LES INTERVENTIONS DESTINÉES AUX ENFANTS ET AUX ADOLESCENTS, ET NON SEULEMENT CELUI DE MESURES S'ADRESSANT AUX VICTIMES POTENTIELLES (RECOMMANDATION DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME DANS SON MÉMOIRE SUR LE RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2008-2013 EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE).

---

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits 2019-2020.



La *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021* (Stratégie égalité) a été lancée le 29 juin 2017 à la suite d'une large consultation. Elle est coordonnée par le Secrétariat à la condition féminine (SCF).

La Stratégie égalité comporte 59 actions, regroupées sous des actions structurantes, des orientations et des actions de recherche. Le SCF est responsable de 33 actions de cette stratégie, et 24 ministères ou organismes gouvernementaux sont responsables des 26 autres actions.

Cette stratégie est appuyée par des investissements de près de 80 M\$ sur 5 ans. La Stratégie égalité s'articule autour de six grandes orientations qui abordent les thèmes suivants :

- une socialisation et une éducation égalitaires, sans stéréotypes sexuels et sans sexisme;
- l'autonomisation économique des femmes;
- un partage équitable des responsabilités familiales et un meilleur équilibre entre la vie familiale, professionnelle, étudiante, sociale et politique;
- une approche différenciée selon les sexes en santé et en bien-être;
- une société sans violence faite aux femmes;
- la parité dans les lieux décisionnels.



P. 46 FOURNIR LA VENTILATION DE L'UTILISATION DE L'INVESTISSEMENT ADDITIONNEL DE 25 M\$ ANNONCÉ LE 14 DÉCEMBRE 2018 DANS LE CADRE DU FORUM SUR LES AGRESSIONS ET LE HARCÈLEMENT SEXUELS.  
VENTILER PAR CATÉGORIE (SOUTENIR LES ACTIVITÉS DE PRÉVENTION DES AGRESSIONS SEXUELLES, FAVORISER LA RÉCEPTION DES DÉVOILEMENTS ET DES DÉNONCIATIONS D'AGRESSIONS SEXUELLES ET BONIFIER L'AIDE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES, NOTAMMENT DANS LE CADRE DU PROCESSUS JUDICIAIRE) ET PAR ANNÉE.

---

En 2018-2019, le Secrétariat à la condition féminine n'a versé aucun financement en lien avec les investissements annoncés lors du Forum sur les agressions et le harcèlement sexuels de décembre 2017.



P. 47 INDIQUER LES ACTIONS CONCRÈTES IMPLANTÉES À LA SUITE DES TRAVAUX DES 3 COMITÉS SUIVANTS EN 2018-2019, ET CELLES PRÉVUES EN 2019-2020 :

- A. COMITÉ CONSULTATIF POUR LA PROMOTION DE RAPPORTS ÉGALITAIRES EN MILIEU SCOLAIRE;
  - B. COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LA PROMOTION DES RAPPORTS ÉGALITAIRES;
  - C. COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ.
- 

**A. Le Comité consultatif pour la promotion de rapports égauxitaires en milieu scolaire** est coordonné par le Secrétariat à la condition féminine (SCF). Il a un rôle de conseil et de concertation. Il a pour mandat de :

- participer aux travaux entourant la sensibilisation du milieu scolaire aux stéréotypes sexuels;
- soutenir la réalisation d'outils pour la promotion de rapports égauxitaires dans les milieux scolaires (préscolaire, primaire et secondaire).

Pour 2018-2019, ce comité a eu comme mandat de donner son avis sur la mise en œuvre des actions du SCF visant à lutter contre les stéréotypes sexuels et sexistes, particulièrement en ce qui a trait aux outils de communications créés pour le milieu scolaire. Il a également constitué un lieu de concertation pour les organisations qui s'y réunissent afin de diffuser leurs propres initiatives liées aux rapports égauxitaires.

**B. Le Comité interministériel pour la promotion de rapports égauxitaires** est un comité permanent, coordonné par le SCF. Il a un rôle de conseil et de concertation. Il a pour mandat :

- d'assurer la coordination gouvernementale en matière de promotion de modèles et de comportements égauxitaires;
- d'assurer une cohésion dans la stratégie et dans le développement des travaux;
- de soutenir la réalisation d'outils pour la promotion de rapports égauxitaires dans les lieux d'éducation.

Pour 2018-2019, ce comité a eu comme mandat de commenter les contenus des différents outils de communications et de sensibilisation entourant le projet SansStéréotypes réalisé dans le cadre de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*.

Il a aussi contribué à orienter la planification des interventions concernant les rapports égauxitaires prévus par le SCF dans le cadre de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*.

**C. Le Comité consultatif sur l'éducation à la sexualité**

Le dossier de l'éducation à la sexualité est mis en œuvre par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Le SCF siège sur le comité consultatif sur l'éducation à la sexualité, coordonné par le MEES.



Le Conseil du statut de la femme (CSF) a publié à l'automne 2016 l'avis *Égalité entre les sexes en milieu scolaire : des contenus aux pratiques éducatives*. À la fin de l'avis, le CSF a émis dix recommandations. L'une d'entre elles est adressée au Secrétariat à la condition féminine (SCF) :

- Élargir la perspective d'action en milieu scolaire non seulement pour promouvoir les modèles égalitaires et lutter contre les stéréotypes, mais aussi pour faire prendre conscience à l'ensemble des intervenants des inégalités structurant encore les pratiques en milieu scolaire et promouvoir la transgression de genre chez les enfants (l'initiation à des activités, pratiques, intérêts associés à l'autre sexe).

À l'instar des autres avis produits par le CSF, le SCF prendra en considération l'avis du CSF dans la planification de ses interventions liées au milieu scolaire.

Par ailleurs, l'action 1.1.1 de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021* consiste à outiller notamment le personnel scolaire pour prévenir une socialisation stéréotypée et agir contre les stéréotypes sexuels et sexistes. Par exemple, le projet SansStéréotypes invite les enseignantes et enseignants à :

- diversifier les activités pour que les enfants cultivent toutes les compétences nécessaires à leur réussite scolaire;
- encourager les enfants à choisir des activités non associées typiquement à leur sexe (les inciter à faire leurs propres choix sans égard aux stéréotypes sexuels);
- amener les enfants à faire preuve d'un esprit critique devant les stéréotypes en leur proposant une réflexion sur les activités qu'elles et ils choisissent ou sur leurs intérêts, qui peuvent refléter des stéréotypes sexuels;
- s'interroger sur leurs propres réactions devant certains stéréotypes sexuels (ex. : pourquoi penser spontanément que les filles ont plus de difficulté en mathématiques?).

Le SCF finance également plusieurs projets visant à sensibiliser le milieu scolaire, notamment :

- « Projet Kaléidoscope, livres jeunesse pour un monde égalitaire, du YWCA de Québec, annoncé en 2017-2018 (durée de 3 ans)
  - Le financement versé en 2018-2019 est de 15 000 \$.

Des projets soutenus dans le cadre de l'appel de projets 2018 permettent également de répondre à cette recommandation. En voici quelques-uns :

- « Projet d'accompagnement des milieux scolaires pour la diversification des choix de carrières », du Y des femmes de Montréal (durée de 3 ans)
  - Le financement versé en 2018-2019 est de 60 000 \$.
- « Des pistes d'intervention pour persévérer dans l'égalité au secondaire, dans les communautés anglophones et autochtones », de la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (durée de 3 ans)
  - Le financement versé en 2018-2019 est de 60 000 \$.



P. 49 INDICER SI LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE A ÉTÉ CONSULTÉ POUR L'ÉLABORATION DU PROJET PILOTE D'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ. INDICER SI LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE EST IMPLIQUÉ DANS L'ÉVALUATION DE LA MESURE DEPUIS SON INSTAURATION. INDICER LES ETC DÉDIÉS AU SUIVI.

---

Le dossier de l'éducation à la sexualité est mis en œuvre par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Le Secrétariat à la condition féminine siège sur le comité consultatif sur l'éducation à la sexualité, coordonné par le MEES.



P. 50 INDICER SI LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL POUR LA RÉVISION DU SALAIRE MINIMUM A EFFECTUÉ UNE ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES (ADS) POUR DÉCIDER DE L'ÉVOLUTION DU SALAIRE MINIMUM. INDICER SI LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE A SUGGÉRÉ AUX AUTRES MINISTÈRES ET ORGANISMES IMPLIQUÉS DANS LE COMITÉ DE PRODUIRE UNE ADS. INDICER ÉGALEMENT, LE CAS ÉCHÉANT, LES SOMMES ET LES ETC DÉDIÉS POUR LA PRODUCTION DE CETTE ADS.

---

Le Secrétariat du travail du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) coordonne les travaux du Comité interministériel sur la révision des critères de détermination du salaire minimum. Le MTESS est donc responsable de produire les analyses nécessaires à la prise de décision.

Le Secrétariat à la condition féminine participe aux travaux du Comité et s'assure, lorsque pertinent, que les analyses produites présentent des données différenciées selon les sexes.



La Commission de la construction du Québec (CCQ) porte la responsabilité de la réalisation du bilan de la mise en œuvre du *Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction 2015-2024*.

Dans le cadre de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021* :

- En 2018-2019, le Secrétariat à la condition féminine, la CCQ et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) ont :
  - assuré le suivi du projet-pilote du Centre Émersion, dans la région de la Côte-Nord.
  - financé 2 projets de l'appel de projets sous la responsabilité du MTESS et partenariat avec le SCF et la CCQ, lancé en février 2018, visant à accroître la présence des femmes en emploi dans l'industrie de la construction destiné aux organismes spécialisés en développement de l'employabilité.
    - Le volet 1 de l'appel de projets « Intervention auprès des personnes et/ou des entreprises afin de réduire les obstacles à l'intégration en emploi des femmes dans l'industrie de la construction » est sous la responsabilité du MTESS dans le cadre de la mesure Recherche et Innovation.
    - Le volet 2 de l'appel de projets « Évaluation des effets de l'intervention et l'identification des pratiques exemplaires » est sous la responsabilité de la CCQ
    - Le volet 3 de l'appel de projets « Partage et transfert des connaissances et de l'expertise aux intervenants pertinents » est sous la responsabilité du SCF.
  - Le SCF a offert un soutien financier en 2018-2019, pour la réalisation du volet 3 des projets soutenus (d'une durée prévue de 2 ans) :
    - En 2018-2019 un montant de 19 144 \$ a été versé au Centre Étape, situé dans la région de la Capitale-Nationale pour son projet « Il construit, elle construit, nous construisons l'avenir ensemble ! » ;
    - En 2018-2019 un montant de 19 090 \$ a été à Intégration Jeunesse du Québec Inc., situé dans la région de Montréal, pour son projet « Construisons ensemble ».

Le SCF a assuré le suivi du projet du SEMO Le Jalon et des projets de Connexion emploi Ressources femmes soutenus en 2017-2018. Ces projets visaient à rendre accessible, via une plateforme virtuelle, de l'information et des outils en lien avec l'intégration des femmes dans les secteurs d'avenir et de la construction, à outiller les femmes dans leur processus d'intégration en emploi dans ces secteurs et à former des agentes multiplicatrices à l'intérieur des organismes spécialisés en développement de la main d'œuvre féminine.

Le SCF a également assuré le suivi du projet des Elles de la construction qui vise à offrir du mentorat aux femmes immigrantes.



### **Mise en œuvre des mesures 2018-2019 du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022**

- Mise en œuvre des mesures sous la responsabilité du Secrétariat à la condition féminine (SCF) dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 (PAGDSPNI). Ces mesures concernent l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte aux violences sexuelles (agressions sexuelles et exploitation sexuelle) et la lutte à la violence conjugale et familiale.
- Les mesures inscrites au PAGDSPNI sous la responsabilité du SCF mises en œuvre en 2018-2019 sont les suivantes :
  - « Bonifier les ententes administratives pluriannuelles avec les administrations régionales et les groupes de femmes crie et inuite »;
  - « Soutenir des projets structurants visant à réduire les inégalités persistantes et préoccupantes auxquelles sont confrontées les femmes autochtones, en partenariat avec des organismes autochtones »;
  - « Soutenir financièrement des projets structurants visant à favoriser et à promouvoir des rapports égalitaires auprès des jeunes filles et des jeunes garçons des nations autochtones du Québec »;
  - « Soutenir le développement de l'entrepreneuriat des femmes autochtones »;
  - « Soutenir les activités organisées pour les femmes élues autochtones, notamment celles organisées lors du Congrès des élues autochtones du Québec »;
  - « Mener des actions sur les territoires du Plan Nord en vue d'atténuer les retombées négatives du développement nordique sur les femmes autochtones et de prévenir les violences sexuelles envers les Autochtones, particulièrement les femmes et les enfants »;
  - « Soutenir des projets structurants pour les femmes autochtones en matière de violence conjugale et familiale, en partenariat avec les organisations autochtones ».

### **Autres actions 2018-2019 en matière de violences sexuelles (agressions et exploitation sexuelles) et de violence conjugale et familiale**

- Mise en œuvre d'une démarche de travail collaborative en matière de violence conjugale et familiale coordonnée par le SCF, avec la collaboration du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA). Cette démarche vise à élaborer de nouvelles mesures en matière de violence conjugale et familiale spécifiquement consacrées aux Premières Nations et aux Inuits. Elle implique 11 organisations autochtones partenaires, ainsi que les différents ministères et organismes gouvernementaux concernés par la problématique.
- Suivi et mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* au bénéfice de l'ensemble de la population du Québec, incluant les Premières Nations et les Inuits.
- Suivi et mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023* au bénéfice de l'ensemble de la population du Québec, incluant les Premières Nations et les Inuits.

### **Participation du SCF aux commissions d'enquête autochtones en 2018-2019**

- Participation du SCF au Groupe de travail et au comité directeur visant à assurer le suivi des travaux des commissions d'enquête autochtones au Québec, sous la coordination du SAA. Le groupe de travail et son comité directeur concernent les deux commissions d'enquête autochtones en cours : la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec et l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.
- Seconde participation du SCF à titre de témoin à la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec en octobre 2018.
- Suivi des travaux de la Commission des relations avec les citoyens (CRC) dans le cadre du mandat d'initiative portant sur « les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale » (dépôt du rapport final de la CRC le 15 mai 2018).



## **Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion**

Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) participe au comité de suivi interministériel mis en place dans le cadre de la *Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion*, et de sa stratégie d'action 2016-2021.

### **Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021**

Dans le cadre des travaux menant à l'élaboration de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*, le SCF a pris acte des préoccupations soulevées au sujet des femmes immigrantes et issues des minorités ethnoculturelles.

Par conséquent, le SCF a travaillé, en collaboration avec plusieurs ministères et organismes, à l'élaboration d'interventions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui tiennent compte de la réalité des femmes doublement discriminées, dont les femmes immigrantes et issues des minorités ethnoculturelles.

Plusieurs actions de la Stratégie visent des femmes pouvant vivre des discriminations croisées, comme les femmes immigrantes :

- action 1.2.1 : Traiter de l'égalité entre les femmes et les hommes dans des activités d'éducation interculturelle;
- action 1.2.2 : Rendre accessible l'information sur l'égalité entre les femmes et les hommes aux personnes nouvellement arrivées au Québec;

À ce sujet, le SCF a tenu des consultations au cours de l'année 2018-2019 pour actualiser le guide *À parts égales, à part entière* dans un format plus dynamique et plus efficient à partir du site Internet du SCF.

- action 2.2.3 : Soutenir des activités visant à informer ou à sensibiliser les femmes immigrantes au sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes dans un contexte d'intégration socio-professionnelle;
- action 2.4.1 : Offrir des formations adaptées aux femmes immigrantes désirant développer leur talent d'entrepreneure;
- action 5.1.1 : Offrir de l'accompagnement aux femmes et aux filles immigrantes, particulièrement celles qui sont parrainées, et les informer sur leurs droits et les recours possibles en cas de violences, notamment celles basées sur l'honneur.

Enfin, l'action structurante 6, qui consiste à soutenir des projets, appelle à tenir compte de la dimension intersectionnelle (discriminations croisées) dans le choix des projets. À ce sujet, dans le cadre de l'appel de projets 2018-2019 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, un projet financé vise spécifiquement les femmes immigrantes :

- « **Porter l'égalité** », **Autour du bébé, Montréal**
  - Projet visant à sensibiliser les familles nouvellement arrivées au Québec et les familles québécoises (plus précisément les nouvelles mères) aux enjeux d'égalité (stéréotypes sexuels, partage des responsabilités familiales, développement psycho sexuel, prévention des abus, le consentement au Québec, la socialisation non stéréotypée) par le biais du développement d'outils de sensibilisation (affiches, cartes postales, publication sur les médias sociaux, etc.), de causeries et du développement d'une trousse d'éducation à la sexualité destinée aux parents et aux intervenantes du milieu.

### **Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021**

Les actions de la Stratégie prennent en considération le fait que les femmes et les enfants demeurent les principales victimes des violences sexuelles et que certains groupes de la population vivent des réalités qui les rendent plus vulnérables à ces violences.

Plusieurs actions tiennent compte des réalités différentes des personnes handicapées, des personnes réfugiées, immigrantes ou issues des minorités ethnoculturelles, des personnes aînées, des personnes prostituées, ainsi que des lesbiennes, des gais et des personnes bisexuelles et trans. Par exemple :

- Action 5 : Relayer auprès des femmes immigrantes l'information visant la prévention des agressions sexuelles et de l'exploitation sexuelle, au moyen du réseau de prestataires de services du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion;

---

### **Plan d'action en matière de violence conjugale 2018-2023**

Quatrième plan d'action gouvernemental portant sur cette problématique, le Plan propose 56 actions nouvelles ou bonifiées en réponse aux réalités actuelles, mais aussi aux enjeux persistants liés à la violence conjugale. Tout comme pour les stratégies, une démarche de consultation a précédé l'élaboration du Plan. Près de 150 organismes ont eu l'occasion de s'exprimer sur les enjeux prioritaires et les solutions novatrices à développer lors de quatre journées d'échanges tenues à travers le Québec.

Plusieurs actions tiennent compte des réalités des personnes doublement discriminées, par exemple :

- action 2 : Développer, adapter ou rediffuser des outils de sensibilisation et d'information de manière à mieux joindre des groupes de population vivant dans des contextes de vulnérabilité par rapport à la violence conjugale ainsi que les enfants exposés à cette violence;

### **Projets annoncés en 2018-2019 (appel de projets en violence sexuelle et conjugale)**

- **« Et si je te disais que c'est de la violence », SOS Violence conjugale, National**
  - Projet visant à bonifier les outils d'une campagne de sensibilisation portant sur les comportements subtils de violence conjugale lancée en janvier 2018, développer de nouveaux outils, rendre la campagne accessible à un plus grand nombre de personnes en traduisant les outils pour passer de 4 à 8 langues et les diffuser largement dans la population en ciblant particulièrement les jeunes (15-25 ans) et les communautés autochtones et ethnoculturelles.
- **« Violence conjugale : agir dans le concret », Femmes du monde à Côte-des-Neiges, région de Montréal**
  - Projet visant à offrir aux femmes des minorités visibles du quartier des rencontres de sensibilisation sur la violence conjugale et ses impacts ainsi que sur le processus judiciaire, qui soient adaptées à ce public cible, le tout en partenariat avec des groupes qui travaillent avec les familles.
- **« Non, tu n'es pas seule », La Maison d'Haïti, Montréal**
  - Projet visant à lutter contre la violence faite aux femmes par la sensibilisation des femmes immigrantes avec ou sans enfants, de leur entourage et de la population. L'organisme souhaite faciliter l'accès aux services adaptés pour les femmes immigrantes parrainées par un conjoint qui sont victimes d'intimidation et de violence conjugale, ainsi qu'outiller les mères victimes de violence conjugale vers un processus d'autonomisation et vers une meilleure compétence parentale.
- **« Ensemble pour mettre fin à la violence conjugale », Centre communautaire des femmes sud-asiatiques, région de Montréal**
  - Projet visant d'une part, à développer des ateliers et des pièces de théâtre non verbales abordant la problématique de la violence conjugale afin de créer des espaces de discussion et, d'autre part, à concevoir un guide des ressources en violence conjugale.
- **« Prévention de la violence dans les relations amoureuses chez les mineur(e)s de la communauté chinoise », Services à la famille chinoise du Grand Montréal, région de Montréal**
  - Projet visant à outiller les jeunes âgés entre 13 et 17 ans en vue de prévenir les situations de violence conjugale ou de harcèlement sexuel, de promouvoir les relations égalitaires et respectueuses et de les sensibiliser et les mobiliser à jouer un rôle d'appui aux victimes de violence conjugale. Une campagne publicitaire ciblée fera la promotion du projet.
- **« Abordons ensemble les types d'agressions sexuelles et également celles dont on parle peu », Fédération des communautés culturelles de l'Estrie, région de l'Estrie**
  - Projet visant à sensibiliser les jeunes et leurs parents de la région issus de l'immigration aux agressions sexuelles et outiller les intervenantes et intervenants aux types de violence peu abordés et touchant principalement les membres des communautés ethnoculturelles.

La *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021* prévoit, dans le cadre de l'action 1.1.2, promouvoir une image corporelle saine et diversifiée.

En cohérence avec les principes de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée, des activités sont mises en œuvre, dans le cadre de projets financés par le Secrétariat à la condition féminine, afin de sensibiliser la population à l'enjeu de la représentation idéalisée du corps des femmes et des hommes ayant comme conséquence une préoccupation excessive à l'égard du poids et de l'apparence physique, notamment. Ainsi, un versement d'aide financière a été effectué en 2018-2019 :

- Groupe d'action sur le poids ÉquiLibre : 60 000 \$.



**Les 16 organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine (OSDMOF) liés au Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) sont des ressources externes du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) – Emploi-Québec et obtiennent un financement par le biais des ententes de services avec le MTESS (plus de 7 M\$ par année au total depuis 3 ans).**

Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) n'offre pas de programme permettant de soutenir la mission de base des organismes.

- Le SCF a lancé un appel de projets pour l'égalité entre les femmes et les hommes en 2018-2019 et a retenu le projet du Centre d'intégration au marché de l'emploi (CIME). Le projet soutenu vise l'amélioration de l'employabilité des femmes, particulièrement celles éloignées du marché du travail. Le financement alloué à l'organisme pour ce projet s'élève à 75 000 \$ pour une durée d'un an.
- Le SCF a versé 19 144 \$ au Centre Étape, situé dans la région de la Capitale-Nationale, pour son projet « Il construit, elle construit, nous construisons l'avenir ensemble ! ». Ce financement a été accordé dans le cadre du volet 3 « Partage et transfert des connaissances et de l'expertise aux intervenants pertinents » de l'appel de projets sous la responsabilité du MTESS en partenariat avec le SCF et la Commission de la construction du Québec, lancé en février 2018.
- Le SCF a eu de nombreux échanges (rencontres et conférences téléphoniques) avec les OSDMOF liés au CIAFT en 2018-2019, pour discuter du financement des OSDMOF et des collaborations possibles dans le cadre de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*.



**Dépenses engagées :**

- Aucune nouvelle dépense engagée en 2018-2019 étant donné que la Table a complété son mandat.

**Effectif lié à ce projet, incluant le mandat et la rémunération :**

- Aucun effectif étant donné que la Table a complété son mandat.

La Table des partenaires influents a été créée par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine le 9 janvier 2012. Le mandat de la Table consistait à proposer des moyens pour augmenter le nombre de femmes dans la haute direction et les conseils d'administration des sociétés cotées, ainsi qu'à promouvoir l'objectif fixé et à susciter l'adhésion à celui-ci. La Table a émis ses recommandations dans la *Stratégie d'action de la Table des partenaires influents pour accélérer la progression des femmes dans la gouvernance des sociétés cotées*.



P. 57 PROJETS FINANCÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER « INITIATIVE DE PARTENARIAT – ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES » (INCLUANT LES ENTENTES ADMINISTRATIVES EN ÉGALITÉ) DU SCF EN 2018-2019. POUR CHACUN, INDIQUER, PAR RÉGION :

A. LA LISTE DES DEMANDES SOUMISES ET RETENUES ET LEUR DESCRIPTIF SOMMAIRE;

B. LA LISTE DES DEMANDES SOUMISES NON RETENUES, LEUR DESCRIPTIF SOMMAIRE ET LES MOTIFS DE REJET;

C. LES CRITÈRES DE SÉLECTION ET LES SOMMES OCTROYÉES.

---

Le Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat n'existe plus et a été remplacé par le Programme de soutien financier en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Veillez vous référer à la réponse de la question 59 des renseignements particuliers.



P. 58 APPEL DE PROJETS NATIONAUX, LOCAUX ET RÉGIONAUX EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES LANCÉ EN 2018-2019 PAR LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER « INITIATIVE DE PARTENARIAT – ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES » : FOURNIR LA LISTE DES PROJETS FINANCÉS. VENTILER PAR PROJET DÉPOSÉ EN FOURNISSANT :

- A. LE NOM DE L'ORGANISATION AYANT DÉPOSÉ UN PROJET;
- B. LA NATURE DE L'ORGANISATION, PAR EXEMPLE : MRC, MUNICIPALITÉS, ORGANISATIONS PARAPUBLIQUES DES DOMAINES DE L'ÉDUCATION, DE LA SANTÉ, DES SERVICES SOCIAUX OU DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LOCAL / ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF, MILIEUX AUTOCHTONES;
- C. SI OUI OU NON LE PROJET A ÉTÉ DÉPOSÉ EN FORMAT « PARTENARIAT »;
- D. LE MONTANT SOUMISSIONNÉ POUR LE PROJET;
- E. LE RÉSUMÉ DU PROJET PROPOSÉ;
- F. LE CAS ÉCHÉANT, LES ÉTAPES D'ANALYSE FRANCHIES POUR LE PROJET;
- G. LE CAS ÉCHÉANT, LES MOTIFS SOMMAIRES DE REJET POUR LE PROJET.

FOURNIR LA LISTE DES PROJETS N'AYANT PAS ÉTÉ RETENUS DANS LE CADRE DE CES APPELS DE PROJETS.

---

En 2018-2019, le Secrétariat à la condition féminine (SCF) a lancé l'appel de projets en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2019 le 15 août 2018, afin de mettre en œuvre l'action structurante 6 de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*, intitulée « Soutenir des projets concrets d'envergure locale, régionale et nationale portant sur les grandes orientations de la Stratégie, privilégiant le développement de partenariats diversifiés et tenant compte de la dimension intersectionnelle ». Cet appel de projets comporte deux volets : le volet « Projets locaux et régionaux » et le volet « Projets nationaux ». La date limite de soumission des projets était le 28 septembre 2018 inclusivement.

Un guide d'information à l'attention des organismes a été diffusé sur le site Web du SCF. Ce guide présentait les objectifs et modalités générales de l'appel de projets, les critères d'admissibilité des organismes, des activités, des projets et des dépenses, ainsi que les critères d'analyse et la liste des documents obligatoires à transmettre. Le guide peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.scf.gouv.qc.ca/appels-de-projets-et-distinctions/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/>.

Le processus d'analyse des projets a été déployé d'octobre 2018 à janvier 2019; incluant l'évaluation des projets par un comité avisé.

Au terme du processus d'analyse des projets déposés, **16 projets** ont été retenus pour bénéficier d'une aide financière annuelle ou pluriannuelle totalisant **1 345 383 \$** :

- Volet Projets locaux et régionaux : 13 projets, dont 3 projets d'une durée de un an et 10 projets d'une durée de deux ans, bénéficiant d'une aide financière totalisant 1 045 383 \$.
- Volet Projets nationaux : 3 projets d'une durée de deux ans ont bénéficié d'une aide financière totale de 300 000 \$.



## Programme de soutien financier à des initiatives en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

## Appel de projets en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2019

## Projets financés

Volet – Projets locaux et régionaux			
Organisme	Titre du projet	Durée du projet	Montant 2018-2019*
Escale Centre-Ville secteur Saint-Félicien inc.	Égaux en amour... en route vers l'épanouissement !	1 an	30 000 \$
Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale	Déconstruire les clichés	2 ans	57 007 \$
Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale	Ensemble, avec nos différences	2 ans	60 000 \$
Association des parents-étudiants de l'Université Laval (APÉtUL)	Améliorer la conciliation famille-études : à pas de bébé, à pas de géant	2 ans	59 927 \$
Mères et monde – centre résidentiel et communautaire par et pour jeunes mères	Un papa dans l'équation travail-études-famille !	2 ans	60 000 \$
<b>05 – Estrie</b>			
Centre d'intégration au marché de l'emploi (CIME)	Intervention de proximité	1 an	75 000 \$
Table des groupes de femmes de Montréal	Communauté de pratique : santé des femmes, pauvreté et discrimination	2 ans	46 563 \$
Autour du bébé	Porter l'Égalité	2 ans	46 695 \$
Y des femmes de Montréal (YWCA)	Projet d'accompagnement des milieux scolaires pour la diversification des choix de carrières	2 ans	60 000 \$
Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine	Des pistes d'intervention pour persévérer dans l'égalité au secondaire, dans les communautés anglophones et autochtones	2 ans	60 000 \$
Réseau des Femmes Élues de Lanaudière	Histoires d'Élues	2 ans	36 000 \$

Organisme	Titre du projet	Durée du projet	Montant 2018-2019*
Maison de jeunes l'escalier en mon temps	« Pornographie : réalité ou fiction? »	1 an	30 065 \$
Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec (TCMFCQ)	Moins de sexisme plus d'égalité	2 ans	60 000 \$
<b>Volet – Projets nationaux</b>			
Organisme	Titre du projet	Durée du projet	Montant 2018-2019*
Ordre des ingénieurs du Québec	Ambassadrices de la profession du génie	2 ans	60 000 \$
Ordre des ingénieurs du Québec	Programme de mentorat pour les filles en génie (PMFG)	2 ans	60 000 \$
Groupe d'action sur le poids ÉquiLibre	Pour des pratiques éducatives égalitaires qui favorisent une image corporelle positive à la petite enfance	2 ans	60 000 \$

\*N.-B. : \*Pour les projets annuels, les montants figurant dans cette colonne correspondent à 100% du montant total octroyé. Pour les projets

P. 59 PROJETS FINANCÉS DANS LE CADRE DU « PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER À DES INITIATIVES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES » DU SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE EN 2018-2019. POUR CHACUN, INDIQUER, PAR RÉGION :

A. LA LISTE DES DEMANDES SOUMISES ET RETENUES ET LEUR DESCRIPTIF SOMMAIRE;

B. LA LISTE DES DEMANDES SOUMISES NON RETENUES, LEUR DESCRIPTIF SOMMAIRE ET LES MOTIFS DE REJET;

C. LES CRITÈRES DE SÉLECTION ET LES SOMMES OCTROYÉES.

---

Les informations relatives aux projets financés sont fournies en annexe du présent document.

Les projets financés devaient permettre, notamment aux organismes porteurs, de mobiliser des partenaires nationaux, régionaux ou locaux issus des milieux autochtones, institutionnels ou communautaires afin de mettre leurs ressources financières, matérielles et humaines en commun pour réaliser un projet visant l'atteinte de l'égalité de fait.



**Projets financés en 2018-2019 au Programme de soutien financier  
en matière d'égalité entre les femmes et les hommes  
Projets annoncés en 2018-2019**

Pq(CF)-59\_Annexe

Organisme	Titre du projet	Durée du projet	Montant 2018-2019*
Escale Centre-Ville secteur Saint-Félicien inc.	Égaux en amour... en route vers l'épanouissement !	1 an	30 000 \$
Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale	Déconstruire les clichés	2 ans	57 007 \$
Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale	Ensemble, avec nos différences	2 ans	60 000 \$
Association des parents-étudiants de l'Université Laval (APÉtUL)	Améliorer la conciliation famille-études : à pas de bébé, à pas de géant	2 ans	59 927 \$
Mères et monde – centre résidentiel et communautaire par et pour jeunes mères	Un papa dans l'équation travail-études-famille!	2 ans	60 000 \$
Centre d'intégration au marché de l'emploi (CIME)	Intervention de proximité	1 an	75 000 \$
Table des groupes de femmes de Montréal	Communauté de pratique : santé des femmes, pauvreté et discrimination	2 ans	46 563 \$
Autour du bébé	Porter l'Égalité	2 ans	46 695 \$
Y des femmes de Montréal (YWCA)	Projet d'accompagnement des milieux scolaires pour la diversification des choix de carrières	2 ans	60 000 \$
Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine	Des pistes d'intervention pour persévérer dans l'égalité au secondaire, dans les communautés anglophones et autochtones	2 ans	60 000 \$
Réseau des Femmes Élues de Lanaudière	Histoires d'Élues	2 ans	36 000 \$
Maison de jeunes l'escalier en mon temps	« Pornographie : réalité ou fiction? »	1 an	30 065 \$
Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec (TCMFCQ)	Moins de sexisme plus d'égalité	2 ans	60 000 \$
Ordre des ingénieurs du Québec	Ambassadrices de la profession du génie	2 ans	60 000 \$
Ordre des ingénieurs du Québec	Programme de mentorat pour les filles en génie (PMFG)	2 ans	60 000 \$
Groupe d'action sur le poids ÉquiLibre	Pour des pratiques éducatives égalitaires qui favorisent une image corporelle positive à la petite enfance	2 ans	60 000 \$
Ville de Laval	Entente sectorielle en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire Lavallois	3 ans	60 000 \$
Espace GO	Chantier féministe des femmes en théâtre	1 an	35 000 \$
Centre Étape	Il construit, elle construit, nous construisons l'avenir ensemble !	2 ans	19 144 \$
Intégration jeunesse Québec	Construisons ensemble	2 ans	19 090 \$
Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes (CEJFI)	Égalité, affaire des conjointes et conjoints	1 an	75 000 \$
Gouvernance au féminin	Certification parité pour les PME	1 an	47 000 \$
YWCA de Québec	Leaders et décisionnelles 2018	2 ans	60 000 \$

\*Pour les projets annuels, les montants figurant dans cette colonne correspondent à 100% du montant total octroyé. Pour les projets pluriannuels, les montants correspondent au versement prévu ou effectué en 2018-2019.

**Projets financés en 2018-2019 au Programme de soutien financier  
en matière d'égalité entre les femmes et les hommes  
Projets pluriannuels annoncés en 2017-2018**

Pq(CF)-59\_Annexe

Organisme	Titre du projet	Durée du projet	Montant 2018-2019
Regroupement Acti-Familles	Parents égaux	3 ans	12 000 \$
Table de concertation des groupes de femmes du BSL	Bas-Saint-Laurent : Terre d'égalité	3 ans	15 000 \$
Récif 02 Table de concertation des groupes de femmes SLSJ	Pour une région sans stéréotypes	3 ans	13 101 \$
Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (RGF-CN)	Entreprises nouveau genre	3 ans	15 000 \$
ConcertAction femmes Estrie	Libre Accès - En route vers une société égalitaire : lutter contre les stéréotypes sexuels	2 an	20 000 \$
L'Hirondelle - Services d'accueil et d'intégration des immigrants	Autonomisation des femmes immigrantes - Par et pour	3 ans	15 000 \$
Y des femmes de Montréal (YWCA)	La diversification des choix de carrière dès le primaire	3 ans	15 000 \$
CooPÈRE Rosemont	Équitage : de l'équilibre et du partage des responsabilités familiales (Pour une parentalité partagée)	3 ans	10 570 \$
Mères avec pouvoir (MAP) Montréal	Au cœur - Relais-pères	3 ans	13 600 \$
Alternative Naissance	Les Zines d'Alternative Naissance	2 ans	15 130 \$
Fédération des OSBL d'Habitation de Montréal (FOHM)	À l'abri des courants d'air : cesser de faire tourner la porte et trouver la sécurité dans le logement social et communautaire	2 ans	20 000 \$
Centre d'appui aux communautés immigrantes (CACI)	À parts égales	3 ans	14 195 \$
Soupe populaire de Hull inc.	Accompagnement des femmes vers l'égalité	3 ans	12 915 \$
L'Antre-Hulloise	Les Cyberbranchés sur l'égalité	3 ans	15 000 \$
Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue	Réseau de femmes élues en Abitibi-Témiscamingue	3 ans	11 123 \$
Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine	Des pistes d'intervention pour persévérer dans l'égalité	3 ans	15 000 \$
Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches	Regardes! Tu as le choix!	2 ans	16 480 \$
CALACS Coup de Cœur	Ensemble vers l'Égalité (Equality ... Gelykheid)	2 ans	20 000 \$
Chambre de commerce et d'industrie MRC Deux-Montagnes	Soyez Fièrre Entrepreneur	3 ans	14 787 \$
La Porte de l'Emploi Thérèse-de-Blainville	ExceptionNELLES	2 ans	20 000 \$
Grands Frères Grandes Sœurs de la Porte du Nord	Partenaires unis pour une socialisation et une éducation égalitaires	3 ans	14 229 \$
Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud	Femmes égalité en affaires	3 ans	12 936 \$
Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie	Conciliation Emploi-Famille... Plus (CEF+)	3 ans	11 500 \$
Centre des femmes de Longueuil	Diversité au féminin : réduire les marges, ensemble vers l'égalité	3 ans	13 024 \$
Égale Action	Pour l'avancement du leadership féminin en sport!	3 ans	15 000 \$

**Projets financés en 2018-2019 au Programme de soutien financier  
en matière d'égalité entre les femmes et les hommes  
Projets pluriannuels annoncés en 2017-2018**

Pq(CF)-59\_Annexe

<b>Centre-St-Pierre</b>	La conciliation travail-famille-vie personnelle, un levier pour assurer équitablement la relève dans le milieu communautaire	3 ans	14 045 \$
<b>Agricultrices du Québec</b>	Agricultrices et instances syndicales agricoles	3 ans	15 000 \$
<b>Confédération des organismes familiaux du Québec</b>	Coparentalité un jour, coparentalité toujours	3 ans	12 405 \$
<b>Groupe d'action sur le poids ÉquiLibre</b>	Favoriser une image corporelle positive afin de lutter contre les stéréotypes sexuels	3 ans	15 000 \$
<b>Oxfam-Québec</b>	Jeunes pour la parité!	3 ans	15 000 \$
<b>Sexplique</b>	Parents Égaux	3 ans	15 000 \$
<b>YWCA de Québec</b>	Kaléidoscope, livres jeunesse pour un monde égalitaire - Phase 2	3 ans	15 000 \$
<b>Administration régionale Baie-James</b>	Mise en œuvre d'une entente sectorielle de développement portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes	3 ans	86 000 \$
<b>Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR)</b>	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	3 ans	30 000 \$
<b>Comité condition féminine Baie-James</b>	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	3 ans	30 000 \$
<b>ConcertAction femmes Estrie</b>	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	3 ans	30 000 \$
<b>Recif-02</b>	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	3 ans	30 000 \$
<b>Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue</b>	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	3 ans	30 000 \$
<b>Regroupement des femmes de la Côte-Nord</b>	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	3 ans	30 000 \$
<b>Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf-Québec-Charlevoix)</b>	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	3 ans	30 000 \$
<b>Réseau des femmes des Laurentides</b>	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	3 ans	30 000 \$
<b>Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches</b>	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	3 ans	30 000 \$
<b>Table de concertation de Laval en condition féminine</b>	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	3 ans	30 000 \$
<b>Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine</b>	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	3 ans	30 000 \$
<b>Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie</b>	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	3 ans	30 000 \$
<b>Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière</b>	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	3 ans	30 000 \$

**Projets financés en 2018-2019 au Programme de soutien financier  
en matière d'égalité entre les femmes et les hommes  
Projets pluriannuels annoncés en 2017-2018**

<b>Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent</b>	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	3 ans	30 000 \$
<b>Table de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec</b>	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	3 ans	30 000 \$
<b>Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie</b>	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	3 ans	30 000 \$
<b>Table des groupes de femmes de Montréal</b>	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	3 ans	30 000 \$
<b>Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec</b>	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	3 ans	30 000 \$

La réforme du droit de la famille est sous la responsabilité du ministère de la Justice (MJQ). Le Secrétariat à la condition féminine suit de près les travaux du MJQ concernant notamment le statut légal des conjoints de fait.



Les travaux entourant la réforme du droit de la famille (incluant le volet de la gestation pour autrui) sont sous la responsabilité du ministère de la Justice. Le Secrétariat à la condition féminine suit les travaux.



